

D'après la mythologie, Europe, en provenance d'Asie Mineure – de Turquie, dirions-nous maintenant – a traversé la Mer Egée. Aujourd'hui, la Turquie voudrait que l'Europe, sous la forme actuelle de l'Union européenne (UE), traverse à nouveau la mer Egée mais dans l'autre sens, de façon à en devenir membre.

L'attrance de la Turquie vers l'Europe n'est pas une tendance récente. Dès 1963, soit cinq ans seulement après l'entrée en vigueur du Traité de Rome, Ankara a signé un Accord d'Association avec la Communauté Economique Européenne (CEE), accord dont un article stipulait très clairement qu'il constituait le premier pas vers un statut de membre à part entière. Quatre décennies plus tard, la CEE des Six s'est transformée en une Union européenne à quinze, et à la suite de l'effondrement du bloc soviétique et de la Yougoslavie titiste, tout un groupe de pays s'est positionné à la tête de la file d'attente, laissant la Turquie dans sa position initiale.

L'adhésion turque n'est cependant plus une perspective aussi éloignée qu'elle l'était : Ankara a signé un accord douanier avec l'Union en 1995, et le sommet européen d'Helsinki, en 1999, a conclu que la Turquie était “ un pays candidat qui a vocation à rejoindre l'Union européenne sur la base des mêmes critères que ceux qui s'appliquent aux autres candidats ”¹. Enfin, après un bras de fer diplomatique², le sommet européen de Copenhague a décidé le 12 décembre 2002 que les négociations d'adhésion concernant la Turquie débuteraient en 2004, sous réserve que les célèbres “ critères de Copenhague ” énoncés en 1993 soient satisfaits.

Ces avancées de la candidature turque ne se sont pas réalisées sans heurts, car la perspective d'intégrer à l'Union, qui est une construction politique, un État certes laïc mais dont la population – équivalente à celle de la France, mais dont la croissance lui permettrait d'être l'État le plus peuplé d'Europe en 2025 - est pour l'essentiel musulmane, suscite des réactions virulentes. Le président de la Convention sur l'avenir

¹ LEPARMENTIER Arnaud et ZECCHINI Laurent, “ Pour ou contre l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne ”, Le Monde, 9 novembre 2002.

² Türkei will früheren EU-Beitritt erzwingen, Die Welt, 13 décembre 2002.

de l'Europe, Valéry Giscard d'Estaing, a prêté sa voix à ces réticences en déclarant le 8 novembre 2002 que “ la Turquie n'est pas un pays européen ” avant d'ajouter, invoquant la perspective de l'adhésion d'Ankara : “ Je donne mon opinion : c'est la fin de l'Union européenne ”³. Fait remarquable, il a été rejoint par l'ancien ministre des Affaires étrangères Hubert Védrine qui considère que “ le problème turc a été mal posé au départ ” et qui favorise un partenariat stratégique “ qui serait plus que l'association, mais moins que l'adhésion ”⁴. S'ajoute enfin à ces considérations d'ordre politique et stratégique un souci d'ordre géopolitique assez répandu, qui voit en la Turquie un État voisin de nombreuses zones en crise si ce n'est en guerre, et qui n'entretient de relations spécialement chaleureuses avec aucun des neuf États qui l'avoisinent⁵, États qui en général ne sont ni stables ni prévisibles⁶. Pourquoi, dans ces conditions, devrions-nous lier notre destin à cette poudrière ?

L'objet de cette étude est d'examiner sous l'angle de la géopolitique s'il est opportun que l'Union européenne consente à ce que la Turquie devienne État membre. La période sur laquelle cette étude porte s'achève au sommet européen de Copenhague du 12 décembre 2002, même si tout élément postérieur à cette date mais pertinent pourra être retenu.

L'idée qui sera défendue ici est que l'adhésion de la Turquie, dans la mesure où elle contribuerait à la stabilité aux marges de l'Union européenne, participerait à la réalisation des objectifs de l'UE (I) ; cependant, en introduisant un élément trop hétérogène, elle menacerait la cohésion de l'Union européenne (II).

³ LEPARMENTIER Arnaud et ZECCHINI Laurent, op. cit.

⁴ “ M. Védrine pour un “partenariat stratégique” ”, Le Monde, 9 novembre 2002.

⁵ McBRIDE Edward, Turkey – A prickly friend, The Economist, Londres, 10 juin 2000.

⁶ HEISBOURG François, Turkey's international role, Conférence prononcée au Centre de Politique de Sécurité de Genève, avril 2001.

1- L'adhésion de la Turquie, dans la mesure où elle contribuerait à la stabilité aux marges de l'Union européenne, participerait à la réalisation des objectifs de l'UE.

L'idée qui présidait à la création des communautés européennes, qui trouve un écho dans la théorie de l'interdépendance, consistait à dire que les liens tissés entre membres d'un même espace économique rendraient tout affrontement entre États membres moins probable. Cette idée a toujours été sous-jacente dans les élargissements successifs, mais elle s'est doublée d'une autre approche fondée sur la notion de stabilité : ainsi, en s'élargissant, l'Europe non seulement accroissait la stabilité des nouveaux entrants, mais plus encore projetait de la stabilité à ses frontières en entretenant des liens économiques avec ses nouveaux voisins, et par là même en donnant à voir un modèle non seulement économique mais aussi politique. Or, il n'y a aucune raison que cette théorie qui s'applique au prochain élargissement vers le Nord, l'Est et le Sud ne s'applique pas au cas de la Turquie.

L'adhésion de la Turquie aurait le mérite, pour commencer, de réinsérer dans le jeu diplomatique européen un de ses acteurs traditionnels ; cet État, même s'il occupe une poudrière géopolitique, sait faire face aux menaces potentielles avec une maturité inattendue ; enfin, il constitue un enjeu stratégique considérable pour l'Europe.

1.1- De l'héritage historique à la bataille des perceptions, la Turquie est un acteur européen incontestable.

Portant initialement notre analyse au niveau de l'histoire diplomatique, il nous faut constater que l'adhésion turque ne ferait que renouer avec le fil de l'histoire européenne, dans la mesure où l'Empire ottoman en a longtemps été l'un des protagonistes essentiels. Ensuite, gardant à l'esprit que le fait d'être un acteur de la politique européenne n'implique pas d'être européen (les États-Unis en sont le meilleur exemple), nous ferons le point de ce qui aujourd'hui dans les structures stratégiques comme dans nos perceptions pourrait nous faire appréhender la Turquie comme un État européen.

1.1.1- La Turquie conserve de son passé ottoman l'habitude de penser " en grand " et une certaine habileté en politique étrangère.

Il serait risqué d'entamer une réflexion sur l'euroanéité de la Turquie sans se souvenir que " la Turquie partage avec un certain nombre de pays européens – la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne, la Russie tsariste pour n'en nommer que quelques-uns – un passé impérial relativement récent qui l'a habituée à penser " en grand " et à faire des choix : c'est évidemment un atout " ⁷. Observons au passage que la colonisation ottomane, si elle a pu laisser un certain ressentiment dans l'esprit de nombre de peuples d'Europe du Sud-Est, laissait à la différence de la colonisation arabe la liberté religieuse aux colonisés, sous réserve d'accepter le statut de dhimmi. Elle se fondait sur une capacité remarquable à administrer, et au plan international savait tirer parti des rivalités européennes. L'alliance de revers avec la France conclue sous l'impulsion de Richelieu pour s'opposer aux Habsbourg ou l'utilisation constante du soutien de la Grande-Bretagne pour empêcher les Slaves d'accéder aux Détroits sont deux illustrations de cette habileté internationale.

Cette habileté internationale n'a pas disparu et touche même parfois à l'équilibrisme géopolitique, puisque la Turquie réussit la prouesse d'être à la fois un pays intransigeant quant à la laïcité et membre de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) ⁸ tout en entretenant avec Israël une relation de partenariat stratégique sur laquelle nous reviendrons, ou encore membre de l'OTAN et de l'Organisation de Coopération de Shangai (OCS) ⁹,.

Cette habileté, pour finir, a permis à la république turque d'éviter toute implication dans la deuxième guerre mondiale conformément au principe kémaliste " paix à l'intérieur, paix à l'extérieur ". Ce n'est qu'après le second conflit mondial, en réaction aux visées de Staline sur les Détroits et leurs ports ¹⁰, qu'Ankara a recherché le soutien américain et l'intégration dans l'OTAN : toujours le système de l'alliance de revers.

⁷ HEISBOURG François, op. cit.

⁸ CENGAR Cengiz, Turkey's domestic evolution, Conférence prononcée au Centre de Politique de Sécurité de Genève, avril 2001.

⁹ ROUBINSKI Youri, " L'Asie centrale : le Grand Jeu à somme positive ", Géopolitique n° 79, 2002.

¹⁰ Un diplomate turc a même affirmé que si l'Union soviétique n'avait pas remis en cause le pacte de non-agression de 1925, l'adhésion de la Turquie à l'OTAN aurait été impensable (cité par ELMAS Hasan Basri, Turquie-Europe, une relation ambiguë, Paris, Syllepse, 1998, p. 32).

1.1.2- Notre approche de l'européanité de la Turquie est brouillée par la grande confusion qui porte sur la perception du pays.

La perception que nous avons de la Turquie présente de multiples facettes : chronologiquement, il y a d'abord l'ancienneté de la présence ottomane en Europe, déjà évoquée, puis l'alliance stratégique de l'occident avec Ankara dans le contexte de la guerre froide, et enfin cette nouvelle Turquie à la fois en Europe et en Asie, fin d'un monde et début d'un autre, qui cherche à se définir et dont nous cherchons à cerner les contours depuis le début de la décennie 1990.

Notre perception, donc, débute avec le souvenir de l'Empire ottoman, qualifié jusqu'à sa disparition d'"homme malade de l'Europe", selon le mot de Nicolas I^{er}. Si nous retenons la validité de cette expression, c'est-à-dire si cet homme malade est "de l'Europe", il faut convenir qu'il est "en Europe".

Mais en réalité, notre mémoire collective tend à se souvenir plus aisément des événements postérieurs à la seconde guerre mondiale. En ce qui concerne la Turquie, ce qui peut la faire apparaître européenne à nos yeux, ce n'est pas tant le fait qu'elle ait bénéficié du Plan Marshall ni le fait qu'elle ait été un des deux points d'application de la doctrine Truman, mais le fait que la Turquie appartient depuis mai 1951 à l'OTAN. Et ici, les choses ne présentent plus la même clarté. En effet, à bien regarder la carte, on se rend compte que la Turquie doit sa présence dans l'OTAN à sa position sur le flanc sud de l'Union soviétique, c'est-à-dire sur un théâtre secondaire pour l'Alliance. Une approche géopolitique pure aurait fait apparaître comme beaucoup plus naturelle la participation de la Turquie à un système d'endiguement de l'Union soviétique par le sud. Or, c'est ce qui s'est réalisé sous l'impulsion britannique par la signature entre l'Irak et la Turquie du Pacte de Bagdad le 24 février 1955. Le Royaume-Uni, puis le Pakistan et l'Iran rejoindront cette organisation avant que les États-Unis annoncent en novembre 1956 qu'ils défendraient les États membres si ceux-ci étaient attaqués¹¹. Ankara a donc été membre fondateur d'une organisation conçue comme une OTAN située sur le flanc sud de l'URSS. Ainsi, dans la stratégie d'endiguement du début de la guerre froide, il semblait donc aussi cohérent d'inclure la Turquie dans un ensemble européen que de l'insérer dans un bloc formé d'États du Moyen-Orient.

¹¹ KISSINGER Henry, *Diplomacy*, New York, Touchstone, 1994, p.548.

L'état actuel du débat n'aide pas à trancher cette dualité en Europe/hors d'Europe. Pour commencer, les Américains et les Européens n'appréhendent pas la Méditerranée, et donc la Turquie, de la même façon : pour un analyste aux États-Unis, la Méditerranée est un couloir orienté est-ouest dont la fonction essentielle est le transit des hydrocarbures du Moyen-Orient et de la Caspienne vers leur marché. La Turquie, qui est un État important le long de ce couloir, aurait donc tendance à être vue à travers ce prisme est-ouest. En revanche, les Européens voient dans tout ce qui se passe au sud de la Méditerranée un élément du dialogue Nord-Sud, et cela concerne la Turquie aussi.

L'examen de la littérature est également riche d'enseignements quant à la perception que nous avons de la Turquie : pendant longtemps, on a focalisé la réflexion sur la question de savoir si la Turquie était un pont entre Europe et Asie ou si elle était simplement le début de l'Asie. Ce n'est que récemment qu'on a considéré la Turquie non pour ses rapports aux autres mais par elle-même¹². Il est à cet égard symptomatique qu'Ian O. Lesser, spécialiste de l'Europe et du Moyen-Orient à la Rand Corporation qui avait publié en 1992 une étude consacrée à la Turquie intitulée " Bridge or Barrier ", ait publié en 2000 un article dont le titre était " Beyond Bridge or Barrier ". Mais cette habitude de ne pas considérer la Turquie pour elle-même a laissé des traces, au point que beaucoup de politiciens turcs pensent que les États-Unis n'ont pas de politique turque à part entière, mais que celle-ci n'est que la résultante des politiques américaines envers la Grèce, la Russie, les Balkans, la Caspienne ou le Moyen-Orient¹³. Voilà au moins un reproche qu'Ankara ne pourra pas adresser aux Européens, auteurs d'une stratégie de pré-adhésion pour la Turquie.

Enfin, l'actualité ne nous incite pas à considérer la Turquie comme européenne : les événements d'Irak plaçant l'Anatolie en première ligne font apparaître Ankara comme une capitale plus moyen-orientale qu'européenne, et la deuxième guerre du Golfe, en 1991, avait déjà eu cet effet¹⁴.

¹² Il est remarquable que nous reproduisons actuellement ce travers avec une autre zone actuellement en forte évolution, à savoir l'Asie centrale, pour laquelle on utilise fréquemment les expressions " nouvelle route de la soie " et " nouveau grand jeu ", suggérant que cet espace n'est pas intéressant pour lui-même mais en raison de l'interaction des espaces qui l'entourent ou comme voie de communication.

¹³ LESSER Ian O. et LARRABEE Stephen F., *Turkish Foreign Policy in an Age of Uncertainty*, Santa Monica, Rand, 2002, p. 165.

¹⁴ *Ibid*, p. 179.

Au total, nous sommes en présence d'un acteur traditionnel et adroit de la politique européenne, sans pouvoir affirmer que cet acteur est bien européen. Après tout, les États-Unis sont un déterminant du jeu diplomatique sur le vieux continent, et personne n'a jamais songé à les faire passer pour européens. Ce qui reste, c'est que la Turquie a son mot à dire dans les questions de sécurité européenne.

1.2- Bien qu'elle soit située sur une poudrière géopolitique, la Turquie mène une politique étrangère très mature.

Portant maintenant notre regard non plus sur la Turquie vue d'Europe mais sur l'environnement de la Turquie, nous devons pour commencer constater que l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne donnerait à cette dernière des voisins aussi peu enviables que l'Irak, la Syrie ou l'Iran. Mais plus généralement et comme l'énonçait Cevik Bir, chef d'état-major de l'armée turque jusqu'en août 1998, " ce que l'OTAN identifie comme risques et menaces majeurs pourrait être trouvé (et se trouve en fait) dans des régions entourant la Turquie (sinon en Turquie même) : prolifération des armes de destruction massive, fondamentalisme religieux, trafic d'armes et de drogues, terrorisme international et déplacement de masse de réfugiés ”¹⁵. La péninsule anatolienne, enfin, se trouve à l'intersection d'espaces stratégiques et politiques en recomposition : l'OTAN qui s'élargit en essayant de se trouver une mission, l'Europe qui s'interroge sur sa nature, l'Asie centrale tiraillée entre de multiples influences et le Moyen-Orient en feu.

Dans de telles conditions, le fait que la Turquie n'ait été en guerre contre aucun de ses voisins depuis la fondation de la République par Kemal Atatürk en 1923 n'est pas le fait du hasard mais le résultat d'une politique étrangère d'une grande prudence, même si ce postulat souffre des exceptions. Il s'agit maintenant, à partir d'Ankara, de découper l'environnement de la Turquie en quatre quartiers de façon à faire un tour d'horizon des menaces qui pèsent sur la Turquie pour examiner comment les gouvernements turcs y ont répondu.

¹⁵ KHEIR Elie, " La Turquie entre alliance américaine et identité européenne ", Cahiers d'études stratégiques 29, Paris, 1999-2000, p. 28.

1.2.1- Le quart nord-est : la Mer Noire, le Caucase, la Fédération de Russie et l'Asie centrale.

La toile de fond des relations de sécurité d'Ankara vis-à-vis des régions du quart nord-est est la tradition d'antagonisme turco-russe. Les générations actuelles dans les deux pays se rappellent que leurs États ont été ennemis pendant des siècles, et les Turcs voient par réflexe en Russie leur ennemi le plus dangereux. La Russie tsariste, championne de l'orthodoxie et du nationalisme slave dans les Balkans, est tenue pour la cause du déclin de l'Empire ottoman au dix-neuvième siècle. La bonne entente entre la jeune URSS et la jeune République turque n'a duré que jusqu'à la fin de la deuxième guerre mondiale (voir supra) et a cédé sous la pression du tropisme russe bien connu qu'est la course aux mers chaudes. De son côté, Moscou voyait comme une menace la présence à son Sud d'un État turc à la population musulmane : en effet, les musulmans de langue turque constituaient le deuxième groupe ethnique de l'empire multi-ethnique soviétique, après les slaves.

A la fin de la guerre froide, cet antagonisme s'est matérialisé dans le Caucase et en Asie centrale. Vues de Moscou, ces deux régions forment “ l'étranger proche ”, et Moscou a tenté d'obtenir de la communauté internationale d'être reconnu comme seul garant de la sécurité de l'ancienne Union soviétique, dans une sorte de doctrine Monroe à la russe¹⁶. De leur côté, les Turcs, éprouvant vis-à-vis de la Russie une sensation de sécurité qu'ils n'avaient jamais connue, ont réorienté leur politique étrangère vers l'Est et les zones turcophones¹⁷, le président Özal parlant même en 1991 d'une zone d'influence turque “ de la Mer Adriatique à la Chine ”. Il était inévitable que ces deux politiques s'affrontent en Asie centrale et dans le Caucase.

La Turquie s'est donc engagée dans un plan ambitieux visant à établir une sorte de tutelle sur les États turcophones d'Asie centrale. Ankara a ouvert des centres culturels dans les républiques nouvellement indépendantes, a alloué nombre de bourses d'étude et a inondé la région de programmes de télévision turcs. Le succès a cependant été limité et les plans turcs ont été revus à la baisse, même si la recherche de l'influence en Asie

¹⁶ BAZOGLU SEZER Duygu, “Turkish-Russian Relations”, in MAKOVSKI Alan et SAYARI Sabri (éd), *Turkey's New World*, Washington, The Washington Institute for Near East Policy, 2000, p. 98.

¹⁷ Il ne faut pas se laisser abuser par le terme “turcophone” : en réalité (Edward McBride, op. cit) il apparaît que seul les Azéris et à la limite les Turkmènes et les Kirghizes comprennent la langue turque sans problème. Il faudrait parler des langues turques comme on parle des langues latines, en ajoutant

centrale est toujours une composante de la politique étrangère turque. Il y a plusieurs raisons à cette absence de succès : d'abord, le manque de ressources en Turquie même pour appuyer ce programme ambitieux ainsi que la surestimation des retombées économiques dans ces pays essentiellement pauvres et quémandeurs d'assistance financière avant tout. Ensuite, le modèle démocratique turc a suscité peu d'enthousiasme chez les autocrates d'Asie centrale. En outre, l'attitude initialement condescendante des Turcs a fait naître la crainte d'une colonisation turque qui aurait remplacé la colonisation russe. Par ailleurs, les problèmes économiques de la Turquie ont terni la renommée du modèle turc, et enfin l'influence russe a persisté dans la région. Cette permanence s'explique de multiples manières, à commencer par le fait que les régimes d'Asie centrale sont généralement faibles donc vulnérables aux pressions, en particulier quand ils ont sur leur sol une forte minorité russe comme c'est le cas du Kazakhstan. En outre, Moscou agit souvent en médiateur dans des différends territoriaux entre ces États et excelle à "jouer" tel État contre tel autre. De plus, les économies des États d'Asie centrale sont étroitement liées à l'économie russe, et ceci inclut le réseau d'oléoducs et de gazoducs nécessaire à l'évacuation des ressources énergétiques de ces régions. Enfin, les élites des États d'Asie centrale restent russifiées et russophones¹⁸.

Ankara a été prompt à exploiter le contexte de l'après-onze septembre pour avancer ses pions en Asie centrale : il a renforcé sa coopération militaire avec tous les États de la région sauf le Tadjikistan¹⁹ et a pris le commandement de la force internationale de stabilisation en Afghanistan, montrant son désir de jouer un rôle dans la région et sa résolution à faire les efforts qui correspondent à ses ambitions. La Turquie a bénéficié de l'appui des États-Unis, soucieux de mettre en avant un modèle d'État à population musulmane mais laïc et démocratique²⁰. Il est cependant à craindre que l'appui américain se fasse plus tiède en réaction au manque de soutien turc pour la guerre contre l'Irak. En outre, les raisons qui faisaient la faiblesse de la politique centre-asiatique de la Turquie avant le 11 septembre 2001 n'ont pas disparu, et il sera difficile pour Ankara de continuer à alimenter la dynamique en cours.

toutefois que certaines s'écrivent en caractères latins, d'autres en caractères cyrilliques, d'autres enfin en caractères arabes.

¹⁸ LESSER Ian O. et LARRABEE Stephen F., op. cit, pp. 100-103.

¹⁹ Le Tadjikistan est un État persanophone, donc exclu de la zone d'influence "naturelle" d'Ankara.

²⁰ PARRIS Mark R., "Turkey and the US: a partnership rediscovered", Insight Turkey, n° 4, Istanbul, octobre-décembre 2001.

La politique étrangère turque a connu davantage de succès dans le Caucase qu'en Asie centrale. C'est avec l'Azerbaïdjan que les liens sont les plus forts, en raison d'affinités historiques et culturelles très marquées. La coopération turco-azérie, initialement visible dans la réforme de l'appareil militaire de l'État nouvellement indépendant, a gagné le terrain économique et en particulier celui de l'énergie, puisqu'en mars 2001 un accord bilatéral portant sur la fourniture de gaz naturel à la Turquie de 2004 à 2019 a été signé. Mais Ankara a également tissé des liens avec la Géorgie, et cela a commencé par un accord d'assistance et de coopération militaire (mars 1997). Enfin, les relations de la Turquie avec l'Arménie, marquées par le souvenir des massacres de 1915-1916, demeurent tendues malgré un début prometteur : Ankara a en effet été l'une des premières capitales à reconnaître l'indépendance de l'Arménie, mais les événements du Haut-Karabakh au début des années 90 ont détérioré ces relations. Les deux pays ont fermé leur frontière et suspendu leurs relations diplomatiques. En fait, c'est un rapport triangulaire qui s'est établi, dans la mesure où tout réchauffement des contacts entre Ankara et Erevan porterait ombrage aux liens entre la Turquie et l'Azerbaïdjan. Ceci n'est toutefois pas une hypothèse d'actualité, dans la mesure où le règlement du problème du Haut-Karabakh est un préalable à toute reprise des échanges politiques entre la Turquie et l'Arménie. Notons enfin que les bonnes dispositions de la Géorgie et de l'Azerbaïdjan vis-à-vis de la Turquie sont essentiellement le fait des chefs de ces deux États ; or, le président Chevarnadze approche des 80 ans, et le président Aliiev en est encore plus proche. Il n'est donc pas garanti que les successions à la tête de ces deux républiques caucasiennes confortent cette orientation pro-turque. Si celle-ci diminuait, ce serait au profit de la Russie, déjà présente en Abkhazie et en Ossétie du Sud.

La Russie apparaît également dans la question du Caucase selon d'autres angles d'attaque : d'abord, la question du respect du traité sur les Forces Conventionnelles en Europe (FCE), qui établit des plafonds de volume de troupes et de matériels militaires par zone. Or, la Russie dépasse largement ces plafonds sur ses flancs Nord mais plus encore Sud. Moscou justifie ce dépassement par l'instabilité du Caucase, et tout particulièrement en Tchétchénie. La Russie et la Turquie se sont retrouvées plusieurs fois à la table de négociation pour mettre au point des compromis, et il semble qu'une solution acceptable ait été dégagée à la fin de 1998 et au début de 1999²¹.

²¹ BAZOGLU SEZER Duygu, op. cit, p.108.

La question tchéchène a failli compliquer encore plus le débat sur l'adaptation du traité FCE car les media russes et quelques membres de la Douma ont accusé Ankara de soutenir l'activisme tchéchène. En réalité, si les diasporas caucasiennes se sont agitées en Turquie, et si certains Turcs se sont impliqués à titre individuel dans la guerre en Tchétchénie, l'intérêt du gouvernement turc s'est toujours cantonné au domaine humanitaire et sa ligne politique a toujours été, dans la plus pure tradition kémaliste, le respect des souverainetés et des frontières existantes. Notons enfin que la question tchéchène n'est pas sans lien avec la problématique énergétique dans le Caucase et en Asie centrale (v. infra), qui constitue un des centres d'intérêt majeurs du gouvernement turc et lui commande d'avancer ses pions dans ces régions avec discernement.

Dans ce contexte stratégique tendu, où tout espace politique laissé inoccupé par l'un est immédiatement rempli par l'autre, il est un secteur où Russie et Turquie coopèrent, et c'est celui des relations économiques. Celles-ci portent sur trois domaines principaux que sont la construction, le commerce des biens de consommation et de l'énergie, et le tourisme. Il est cependant exagéré de parler à l'instar de certains analystes²² de deux économies sur la voie de l'interdépendance car la Turquie commerçait en 2000 près de neuf fois plus avec l'Europe des 12 qu'avec la Russie²³. Il faut enfin mentionner l'économie souterraine, très active, pour laquelle on dispose d'estimations s'échelonnant entre 6 et 10 milliards de dollars par an au milieu de la décennie 1990²⁴.

La Turquie, enfin, a tenté d'instaurer un mécanisme de coopération économique régionale intitulé Coopération Economique de la Mer Noire (CEMN). Lancé par le président Turgut Özal dès 1989, ce projet a connu une institutionnalisation progressive : signature d'un accord entre les onze États membres²⁵ en juin 1992, mise en place d'un secrétariat permanent en 1994, transformation en organisation internationale en juin 1998, puis ouverture d'une banque de commerce et de développement en juin 1999. Cependant, même si la CEMN a été utile en tant que forum de discussion, elle souffre de

²² Ibid, p.108.

²³ OCDE, Statistiques mensuelles du commerce international, novembre 2001, cité par TODD Emmanuel, *Après l'empire, essai sur la décomposition du système américain*, Paris, Gallimard, 2002, p. 211.

²⁴ BAZOGLU SEZER Duygu, *op. cit.*, p.109.

²⁵ Turquie, Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bulgarie, Georgie, Grèce, Moldavie, Roumanie, Russie et Ukraine.

faiblesses dont l'antagonisme turco-arménien n'est pas le moindre²⁶ : elle rassemble des États géographiquement disparates et discontinus, dont la plupart sont pauvres et sous-développés. D'où une baisse de l'intérêt turc pour ce projet.

Au total, la politique turque dans le quart nord-est prend la forme d'un "marquage" permanent de la Russie et évite toujours les risques d'escalade, qui pourtant abondent. Il s'agit donc là d'une gestion très mature et raisonnable d'une zone en proie à une lutte d'influence, où Ankara est prêt à saisir toute occasion (l'après-onze septembre) mais aussi à faire preuve de pragmatisme (la coopération économique). En somme, même si la défiance mutuelle est réelle et entretenue par le souvenir de treize guerres, la Turquie et la Russie ont compris que chacune a besoin de la stabilité de l'autre.

1.2.2- Le quart sud-est : le Moyen-Orient²⁷

Ankara n'entretient pas de bonnes relations avec ses voisins dans cette zone, et ceci s'explique non seulement par des rivalités somme toute assez traditionnelles dans cette région, mais encore par la question kurde, au moins dans ses aspects extérieurs à la Turquie.

Il y a d'abord une tradition de défiance mutuelle entre la Turquie et ses voisins arabes ou persan. La colonisation ottomane est toujours présente à l'esprit des habitants des États arabes²⁸, et d'ailleurs le nationalisme arabe est en grande partie né de la lutte contre l'occupation ottomane. Si l'on ajoute à cela un scepticisme certain vis-à-vis des orientations laïques de la république kémaliste, on aboutit à une situation où toute initiative en provenance de la Turquie est considérée comme un néo-colonialisme. Par ailleurs, la Turquie était, pendant la guerre froide, dans le camp occidental alors que les chefs d'État arabes se sont alignés sur Moscou. Or, la génération de la guerre froide commence seulement à s'effacer dans les États arabes.

Du côté turc, la vision d'Atatürk selon laquelle la surextension ottomane au Levant et en Arabie est la cause de la chute de l'empire imprègne toujours les esprits. En

²⁶ Ian O. Lesser, Report, Workshop on Turkey and the West, Conférence prononcée au Centre de Politique de Sécurité de Genève, avril 2001.

²⁷ Chypre, qui géographiquement devrait être traitée dans cette section, sera abordée avec la Mer Egée en raison de la parenté de ces problématiques.

²⁸ KHEIR Elie, La Turquie et le Moyen-Orient, Cahier d'études stratégiques 26, Paris, 1998, p. 52.

outre, le tropisme occidental de la Turquie souligne en creux la perception du monde arabe comme arriéré (à la différence de la civilisation persane), et cette vision est même partagée par les islamistes turcs : quand le Premier ministre islamiste Erbakan a fait une tournée des capitales musulmanes après sa prise de fonction, il ne s'est arrêté dans aucune capitale arabe²⁹. Quant à l'Irak, Jacques Benoist-Méchin rapporte³⁰ que dans la langue perse le mot Iran s'oppose au mot Touran, qui désigne les peuples qui vivent au Nord de la Perse, et qu'on retrouve aujourd'hui dans le terme pantouranisme.

La guerre du Golfe, tournant de la politique étrangère turque, a renforcé cette tendance. Avant que celle-ci ne se déclenche, l'Irak était le premier partenaire commercial de la Turquie. Mais la Turquie a joué un rôle actif dans la guerre, déployant 100 000 hommes à sa frontière irakienne, prêtant ses bases et fermant les oléoducs en provenance d'Irak. Les politiciens turcs ont voulu montrer l'importance stratégique de leur pays et poser les fondations d'un partenariat stratégique avec les États-Unis³¹ tandis que les militaires, plus prudents, s'inquiétaient des conséquences à long terme de ces décisions. Aujourd'hui, la Turquie souffre de l'embargo qui pèse sur l'Irak, mais surtout des conséquences de l'établissement au Nord de l'Irak d'une zone d'exclusion aérienne, qui aux yeux de nombre de responsables turcs a donné le coup d'envoi de l'activisme du PKK. Celui-ci, en effet, a crû durant la décennie 1990 et l'armée turque, rompant avec le dogme kémaliste du respect de la souveraineté territoriale, a choisi de porter le combat en Irak pour priver le PKK de ses bases. Il ne s'est pas agi d'opérations en souplesse ni d'infiltrations de petits éléments, puisque les actions turques ont engagé jusqu'à un volume de forces de 50 000 hommes pendant une durée de six semaines³². Au bout du compte, les Turcs préfèrent aujourd'hui – quitte à s'affranchir des résolutions des Nations Unies - avoir pour voisin un régime il est vrai détestable comme celui de Saddam Hussein, mais stable, au risque de voir émerger un Kurdistan indépendant dans le Nord de l'Irak. Le sentiment d'avoir été mal payé en retour par les États-Unis à la suite de la guerre de 1991 raffermirait ce choix.

Le problème kurde est également la composante essentielle de la confrontation entre la Turquie et la Syrie : il est en effet établi que Damas a hébergé le chef kurde Abdullah Öcalan à Damas, et fourni à l'organisation des camps d'entraînement dans la

²⁹ LESSER Ian O. et LARRABEE Stephen F., op. cit, p. 132.

³⁰ Mustapha Kémal ou la mort d'un empire, Paris, Albin Michel, 1954, p. 30.

³¹ LESSER Ian O. et LARRABEE Stephen F., op. cit, p. 134.

plaine de la Bekaa, contrôlée par la Syrie. Cela a conduit à une crise ouverte à l'automne 1998, quand des officiels turcs ont déclaré que la Syrie menait à la Turquie une " guerre non déclarée " qui appelait une réplique turque. Convaincu par la vigueur des actions turques au Nord de l'Irak que la menace était sérieuse, Damas a mis un terme au soutien qu'il accordait au PKK et expulsé son chef en octobre 1998.

D'autres composantes de la relation syro-turque – moins susceptibles de dégénérer que la question kurde, il est vrai - sont la question du sandjak d'Alexandrette et le devenir des eaux du Tigre et de l'Euphrate. Concernant le sandjak d'Alexandrette (qui constitue la région d'Hatay pour les Turcs), cette région est réclamée par la Syrie depuis 1938³³, et Damas dispose d'un moyen de pression sur la Turquie puisqu'il contrôle les eaux de l'Oronte, qui baigne et irrigue cette région. Mais ce moyen de pression est ridicule quand on le compare à la menace que les projets d'irrigation et d'hydro-électricité turcs sur le cours de l'Euphrate et, dans une moindre mesure, du Tigre font peser sur la Syrie (et à un moindre degré sur l'Irak)³⁴. Il est cependant peu probable que cette crise se transforme en guerre puisque ni la Syrie ni l'Irak ne sont militairement en mesure d'entreprendre des opérations sur le front turc, et qu'en outre le temps joue pour Ankara. Observons pour finir que ce dossier a un impact sur la question kurde, dans la mesure où les régions visées par les projets d'irrigation et de développement sont les zones pauvres du sud-est anatolien, à peuplement essentiellement kurde.

Les relations entre la Turquie et la République islamique, à quelques confrontations près, ne sont pas conflictuelles. Certes, les succès électoraux des partis islamistes en Turquie ont fait naître des soupçons de financement en provenance d'Iran, mais en réalité il a été observé que ces partis étaient financés par des hommes d'affaires turcs, et plus marginalement par l'Arabie Saoudite. Un autre point de désaccord a porté sur la lutte contre le PKK : malgré un accord de façade, Ankara a plusieurs fois dû user de menaces (plus diplomatiques que celles adressées à la Syrie) pour que le gouvernement de Téhéran mette un terme aux activités des membres du PKK établis sur son sol, et en juillet 1999 l'armée de l'air turque a frappé des camps du PKK en territoire

³² KRAMER Heinz, *A Changing Turkey*, Washington, Brookings, 2000, p. 123.

³³ KHEIR Elie, *La Turquie et le Moyen-Orient*, Cahier d'études stratégiques 26, Paris, 1998, p. 49.

³⁴ ELMAS Hasan Basri, *op. cit.*, p. 252.

iranien³⁵. Cela n'a pas empêché les deux capitales de développer une coopération dans le domaine énergétique (Ankara achète du gaz iranien et fait transiter les exportations de ce gaz par des gazoducs sur son sol contre l'avis des États-Unis) et en matière d'investissements.

En somme, la politique de la Turquie vis-à-vis de l'Iran s'apparente beaucoup plus au " dialogue critique " mené par l'Union européenne qu'à l'endiguement que les administrations américaines pratiquent.

Mais l'aspect le plus original de la politique turque au Moyen-Orient est le partenariat stratégique établi avec Israël. Ce partenariat, ancré sur l'accord de coopération et d'entraînement militaire du 23 février 1996 et sur l'accord-cadre du 26 août 1996 (transferts de technologie, partage de renseignements et dialogue stratégique)³⁶, reposait du côté turc sur trois motivations : d'abord, l'intérêt qu'il y avait à donner à la Syrie un sentiment d'encerclement dans le cadre des pressions autour de la lutte contre le PKK, et le souci d'alimenter ce sentiment même si une paix survenait entre Israël et la Syrie, comme on l'évoquait au milieu des années 90. Ensuite, le désir de trouver une alternative de haute technologie aux transferts d'armements américains, ceux-ci étant fréquemment bloqués au Congrès des États-Unis pour des raisons généralement liées aux violations des droits de l'homme en Turquie. Enfin, l'espoir – quelque peu naïf – de renforcer à travers Israël le partenariat stratégique avec les États-Unis en s'attirant le soutien du lobby juif à Washington. A cela s'ajoutent, bien entendu, des intérêts communs que sont la lutte contre l'extrémisme islamique et le terrorisme, ainsi que la surveillance de la prolifération des missiles balistiques et des armes de destruction massive. Ceci étant, la relation turco-israélienne ne va pas jusqu'au suivisme aveugle, mais on peut plutôt parler d'une attitude équilibrée. La participation du président Demirel à la commission Mitchell ou l'implication remarquée d'Ankara dans la mise au point de mesures de confiance et de sécurité dans le cadre du processus de Madrid en sont des exemples³⁷. En fait, il semble que le partenariat est assez fondé au plan stratégique pour durer en dépit du fait que chacun des deux partenaires refuse de se laisser entraîner dans les problèmes de l'autre, ou malgré le fait que les deux pays ont parfois des intérêts divergents, comme sur l'Irak par exemple.

³⁵ LESSER Ian O. et LARRABEE Stephen F., op. cit, p.148.

³⁶ KHEIR Elie, L'alliance turco-israélienne, Cahier d'études stratégiques 26, Paris, 1998, pp. 43-62.

³⁷ LESSER Ian O. et LARRABEE Stephen F., op. cit, p.143.

A l'évidence, la politique turque dans le quadrant sud-est, même si elle se fonde sur une définition rationnelle des intérêts nationaux et une évaluation juste des marges de manœuvre, est moins mesurée que vis-à-vis de la Russie, du Caucase et de l'Asie centrale. Ankara, et c'est plutôt exceptionnel, oublie parfois son attachement au multilatéralisme et va jusqu'à se livrer à des incursions armées sur le territoire de ses voisins. Il semble que la raison de ce comportement tient au fait que les dirigeants turcs voient le Moyen-Orient davantage comme un espace de risque que comme un espace d'opportunités³⁸. Dès lors, leur relation avec leurs voisins du Moyen-Orient est une somme de réactions face à une perception des risques qui leur est propre, à la différence par exemple de l'Asie centrale où ils ont un rôle moteur. Nous pouvons en conclure que la politique turque au Moyen-Orient sera peu susceptible d'être influencée par des pressions occidentales. La Turquie sera un allié précieux, mais imprévisible.

1.2.3- Le quart sud-ouest : la Mer Egée et Chypre.

Le plus fort élément de continuité de la politique étrangère turque depuis la décennie 1950 est représenté par les relations conflictuelles avec la Grèce au sujet de la Mer Egée et par le problème chypriote.

Il y a, comme vis-à-vis de tous ses voisins, une tradition de défiance mutuelle entre la Turquie et la Grèce, mais cette fois cette tradition s'adosse à la perception que chacune de ces nations a de sa propre identité nationale. Les Grecs, en effet, fondent en grande partie leur identité sur le souvenir de l'époque hellénistique et byzantine en Asie mineure, époque il est vrai révolue au moment où les Ottomans ont conquis la péninsule anatolienne. Mais la deuxième composante de l'identité nationale grecque est la lutte pour l'indépendance contre l'empire ottoman. Quant à la république turque, elle doit sa naissance au succès de la guerre visant à expulser les Grecs d'Anatolie entre 1919 et 1922³⁹. Cependant, les Grecs et les Turcs ont montré qu'ils savaient dépasser ces traumatismes historiques en entamant dès 1930, soit à peine huit ans après la fin de la guerre, un rapprochement fondé sur des accords politiques, économiques et militaires⁴⁰, au point que leur entrée conjointe dans l'OTAN a été vue comme le couronnement de

³⁸ Ibid., p. 127.

³⁹ KRAMER Heinz, op. cit, p. 164.

⁴⁰ BAHCHELI Tozun, Turkish Policy toward Greece, in MAKOVSKI Alan et SAYARI Sabri (éd), op.cit, p. 132.

cette interdépendance⁴¹. Cela n'a pas empêché une montée des tensions à partir du milieu des années cinquante.

Le problème de la Mer Egée est de loin le plus ancien. En fait, il concentre trois problèmes en un : celui du plateau continental, celui des eaux territoriales, et celui de l'espace aérien surjacent.

Le traité de Lausanne (1923) énonçait que la limite des eaux territoriales s'établirait à trois miles des côtes, distance qu'Athènes a porté à six miles nautiques en 1936. Dans ces conditions, la Mer Egée est grecque à 45 % et turque à 7%⁴². Or, ces dispositions rendent l'accès des ports turcs difficile⁴³ puisque seuls trois ports de la façade égéenne sont accessibles directement depuis les eaux internationales⁴⁴. Si Athènes, signataire de la Convention de Montego Bay sur le droit de la mer à la différence d'Ankara, appliquait à ses eaux territoriales la limite des 12 miles nautiques, cela lui donnerait 72% de la Mer Egée contre 9% seulement aux Turcs. Immédiatement après la ratification par la Grèce de la convention de Montego Bay, le parlement turc a passé une résolution émettant le souhait que le gouvernement grec s'abstienne d'appliquer la limite des 12 miles et octroyant au gouvernement turc " toute autorité, y compris les mesures militaires, (...) pour protéger et défendre les intérêts vitaux de la Turquie dans une telle éventualité " ⁴⁵. La quatrième armée turque, basée à Izmir sur la côte égéenne et dotée d'une flotte d'engins de débarquement, atteste de la résolution des Turcs.

La question du plateau continental est aussi simple mais se prête moins à des évolutions conflictuelles : Athènes argue du principe de continuité territoriale pour s'arroger le plateau continental entre la Grèce continentale et les îles du Dodécanèse, ce qui laisserait aux Turcs 3% du plateau continental, tandis qu'Ankara demande que le différend soit réglé selon le principe d'équité, c'est-à-dire par un partage en parts égales. Pour ce qui est de l'espace aérien, Athènes revendique une zone de dix miles nautiques

⁴¹ Il y a là un point intéressant et atypique au regard de l'approche théorique des organisations internationales dans la mesure où l'appartenance à une même organisation, loin de favoriser un règlement des différends fondé sur la création d'intérêts communs, semble au contraire avoir permis à ces différends de s'épanouir puisqu'il était connu que ces affrontements seraient contenus dans un cadre délimité.

⁴² La Turquie et l'Union européenne. Faut-il ancrer la Turquie à l'Europe ? in Fondation méditerranéenne d'études stratégiques, Paris, n°3-1996, p.146.

⁴³ SOYŞAL Mümtaz, " L'adhésion à une certaine idée de l'Europe ", Géopolitique, n° 69, avril 2000.

⁴⁴ BAHCHELI Tozun, op. cit, p. 133.

⁴⁵ KRAMER Heinz, op. cit, p. 167.

autour de ses terres, tandis qu'Ankara souhaite limiter cette zone à six miles nautiques, soit l'espace aérien surjacent aux eaux territoriales grecques. Cela vaut parfois aux forces aériennes des protagonistes quelques duels aériens qui n'ont, jusqu'à aujourd'hui, jamais dégénéré.

La question de la Mer Egée a failli occasionner une confrontation armée en 1974, en 1976 et en 1987, mais surtout en 1996 avec l'incident autour des îlots d'Imia/Kardak. Alors que les gouvernements avaient maintenu la crise à un niveau bas pendant un mois entier, une fuite dans la presse turque a soudainement fait monter la pression et, de surenchère nationaliste en opportunisme politicien, l'incident a frôlé la guerre ouverte. Il a fallu les interventions de Bill Clinton, de Xavier Solana et de plusieurs chefs d'État ou de gouvernement européens pour que la tension retombe subitement⁴⁶.

Le souvenir de telles confrontations est plus lointain en ce qui concerne le second point d'opposition turco-grecque dans ce quart sud-ouest, à savoir l'île de Chypre.

Quand Chypre est devenue indépendante (1960), la Turquie n'a accepté qu'à contrecœur cette solution, et à la seule condition que la communauté turque aurait un statut d'égalité vis-à-vis de la communauté grecque. Le Traité de Garantie, en faisant de la Turquie l'un des trois garants de l'indépendance avec la Grèce et le Royaume-Uni, donnait à Ankara un droit de regard sur ce point. Les gouvernements turcs ont manifesté un intérêt réduit pour la cause des Chypriotes turcs jusqu'en 1973, malgré le début des violences à l'encontre de la communauté turque en 1964. Parallèlement, la population chypriote grecque faisait évoluer la constitution de 1960 pour faire de la population turque non une communauté, mais une minorité. Ce n'est que quand le gouvernement d'Athènes essaya, en 1974, de mettre au pouvoir à Nicosie un partisan de l'unification avec la Grèce qu'Ankara décida d'agir seul comme le Traité de Garantie le lui autorisait, après que Londres eut refusé d'agir conjointement. Officiellement, cette invasion ainsi que la mise en place d'une République Turque de Chypre du Nord (RTCN) en 1983 (reconnue par Ankara seulement) ont, aux yeux des Turcs, réglé le problème chypriote. En réalité, la question chypriote est un héritage coûteux⁴⁷ aux plans financier mais

⁴⁶ Ibid, p. 169.

⁴⁷ DODD Clement H., "Turkey and the Cyprus Question", in MAKOVSKI Alan et SAYARI Sabri (éd), op.cit, p.158.

surtout politique dont chaque nouveau chef de gouvernement sa passerait bien, car il constitue le principal obstacle sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne.

Pourtant, les Turcs ont en 1997 changé de vision à l'égard de Chypre : jusqu'à 1997, ils y voyaient essentiellement une question de protection de la minorité chypriote turque, mais depuis cette date la question de Chypre est de plus en plus nettement posée en terme de sécurité. L'île est présentée comme la pierre angulaire de la défense de l'Anatolie, et plus encore des approches maritimes du port de Ceyhan, point de débouché envisagé des hydrocarbures de la Caspienne. Il est donc important que cette région ne tombe pas sous le contrôle d'Athènes.

Des discussions sous les auspices des Nations Unies sont en cours depuis 1974, sans qu'aucune avancée n'ait été observée. Les Chypriotes grecs jouent désormais la montre, sachant que le temps joue pour eux et que l'adhésion à l'Union européenne interviendra bientôt. Les Chypriotes turcs savent qu'ils ont plus à perdre qu'à gagner dans un règlement, et leur chef d'État, Rauf Denktash, est un orateur hors pair qui sait enflammer l'opinion et la classe politique turque quand il le faut. Les Grecs avancent leur projet de fédération bi-zonale et bicommunautaire où le pouvoir central serait doté de pouvoirs étendus, tandis que les Turcs leur opposent leur idée de confédération de deux États égaux et séparés⁴⁸.

Cette situation de blocage illustre bien le face-à-face gréco-turc dans cette région : il s'agit de processus bloqués par manque de volonté des protagonistes (Chypre) ou parfois même par un manque d'accord sur l'objet des négociations (Egée). Pour ce dernier cas, les Turcs sentent bien qu'ils sont faibles juridiquement – à part pour la question de l'espace aérien – et donc privilégient un règlement bilatéral alors que les Grecs, confortés par le Document de Partenariat pour l'Accession de la Turquie adopté au sommet européen de Nice qui recommande de porter les différends devant la Cour internationale de justice (CIJ) si ceux-ci ne sont pas réglés avant 2004, savent que le temps travaille en leur faveur. Le réchauffement des relations entre Athènes et Ankara observé à la suite des tremblements de terre de 1999 (on a parlé de “ diplomatie des tremblements de terre ”) a amené les deux gouvernements à entamer des discussions et à conclure des accords, mais jusqu'à présent les points les plus épineux ont été évités⁴⁹. La toile de fond de l'adhésion de Chypre à l'Union européenne et, au-delà, de l'adhésion

⁴⁸ LESSER Ian O. et LARRABEE Stephen F., op. cit, pp. 80-81.

⁴⁹ Ibid, pp. 84-88.

turque complique les choses en réduisant la marge de manœuvre d'Ankara. Les deux protagonistes, donc, campent sur des positions assez ancrées, mais ont la sagesse de ne jamais céder à la tentation de l'escalade.

1.2.4- Le quart nord-ouest : la Grèce, les Balkans et les Détroits.

Nous retrouverons dans cette section la Grèce, la région des Balkans et la Russie.

Un des griefs que la Turquie entretient à l'encontre de la Grèce est l'accusation de fomenter des alliances de revers : l'accord de défense conclu en 1996 entre Erevan et Athènes est perçu comme tourné contre la Turquie. De même, l'année précédente, Ankara s'était montré excédé par ce qui fut dépeint comme " un partenariat stratégique " entre Athènes et Damas ; en réalité, il semble s'être agi au plus d'accords informels permettant aux aéronefs grecs d'atterrir en cas d'urgence sur des bases syriennes⁵⁰. Mais ce qui a été le plus mal perçu par le gouvernement turc a été la preuve qu'Abdullah Öcalan avait été hébergé à l'ambassade grecque à Nairobi⁵¹.

La question de la minorité turque en Grèce est une autre pierre d'achoppement. Il y a en Thrace environ 120 000 musulmans, essentiellement turcs. Ils jouissent en principe des mêmes droits que le reste de la population, mais en pratique souffrent de diverses discriminations. Le gouvernement grec, jusqu'en 1999, refusait d'appeler ces minorités " Turcs " en avançant le terme " Musulmans " employé dans le Traité de Lausanne. Cependant, en juillet 1999, le Premier ministre grec Papandreou a levé quelques discriminations et autorisé l'emploi de l'appellation " Turc ". Ces décisions ont considérablement diminué l'animosité des media turcs sur le chapitre des minorités.

Cette question des minorités s'est également posée dans le contexte plus général des Balkans. La Turquie conserve de multiples liens avec la région des Balkans où la colonisation ottomane a laissé une empreinte toujours visible dans les cultures, les institutions et la vie sociale. Pourtant, la république turque ne s'est pas inquiétée du sort des Balkans jusqu'à la fin de la Yougoslavie titiste, où Ankara a pris conscience du besoin de stabiliser cette région pour éviter d'être déstabilisé à son tour. Un fort sentiment de parenté explique un certain penchant pour la Bosnie, et ce même sentiment de parenté joint à l'envie de profiter de l'impopularité de la Grèce dans certains États

⁵⁰ BAHCHELI Tozun, op. cit, p. 139.

⁵¹ LESSER Ian O. et LARRABEE Stephen F., op. cit, p. 84.

explique le penchant pour l'Albanie et l'ex-république yougoslave de Macédoine (ERYM). Athènes a, en réaction, agité la menace de la constitution par Ankara d'un "arc musulman" à sa frontière nord⁵². En pratique, les Turcs se sont abstenus de jouer la carte musulmane, comme en attestent les bonnes relations qu'ils entretiennent avec l'ERYM, la Bulgarie et la Roumanie, majoritairement orthodoxes, ou encore la Croatie catholique. Une normalisation est même en cours avec la Serbie où la prudence affichée par la Turquie quant à la question de l'avenir du Kosovo (toujours le dogme kémaliste de l'intangibilité des frontières) est reçue positivement⁵³. Ankara s'est soumis de bonne grâce aux lois du multilatéralisme, participant efficacement aux opérations de maintien de la paix. Les Turcs en sont venus à observer ainsi qu'ils avaient dans la péninsule balkanique des intérêts de sécurité communs avec la Grèce. Signe de cet intérêt régional, Ankara a été l'élément moteur de la création d'une force multinationale de maintien de la paix appelée SEEBRIG (pour Southeast European Brigade), force qui associe outre la Turquie et la Grèce l'Italie, la Roumanie, la Bulgarie, la Macédoine et l'Albanie.

Le dernier point de tension dans le quart nord-ouest est constitué par les détroits du Bosphore et des Dardanelles, par où la Mer Noire communique avec la Méditerranée. La navigation dans ces détroits est régie par la Convention de Montreux de 1936 dont le principe directeur est la liberté de navigation pour tous les navires sauf les navires de guerre. Or, le trafic commercial a crû considérablement depuis la fin de la guerre froide, au point de poser pour les Turcs un problème de sécurité humaine, maritime et environnementale. En février et mars 1994 seulement, cinq collisions ont eu lieu dont l'une a causé la mort de trente marins et occasionné une marée noire de 20 000 tonnes qui a brûlé pendant cinq jours, provoquant la fermeture des détroits. C'est précisément pour éviter ce genre de désagréments qu'Ankara avait décidé, en janvier 1994, de nouvelles dispositions visant à améliorer la séparation des flux de navires et à instaurer un pilotage. Ces dispositions ont reçu en 1995 l'aval de l'Organisation Maritime Internationale (OMI), mais Moscou a fait savoir que leur application ne serait pas tolérée⁵⁴. Le gouvernement turc a clarifié en 1998 les dispositions de 1994 de façon à

⁵² Ibid, p.95.

⁵³ KUT Sule, "Turkish Policy toward the Balkan", in MAKOVSKI Alan et SAYARI Sabri (éd), op.cit, pp. 79-82.

⁵⁴ La Turquie et l'Union européenne. Faut-il ancrer la Turquie à l'Europe ? in Fondation méditerranéenne d'études stratégiques, Paris, n°3-1996, p. 150.

éviter toute mauvaise interprétation, et le gouvernement russe a fait savoir qu'il tiendrait compte des nombreuses recommandations du gouvernement turc⁵⁵.

Nous avons donc vu la diplomatie turque capable de faire la part des choses et passer sous silence des griefs légitimes (Öcalan) pour faire avancer des dossiers de manière constructive en jouant le jeu du multilatéralisme (SEEBRIG). Au total, et après avoir fait un tour d'horizon des menaces qui pèsent sur cette poudrière géopolitique qu'est la Turquie, il est possible de conclure qu'éviter tout conflit armé pendant quatre-vingts ans dans cet environnement requiert une diplomatie d'autant plus mesurée que les voisins de la Turquie le sont peu. L'art diplomatique turc ne se limite pas à la pratique du bras de fer comme le sommet de Copenhague a pu en donner l'impression en décembre 2002. Notons de plus que la Turquie et l'Union européenne ont souvent des vues convergentes (Iran, Balkans,...) pour conclure que l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne ne plongerait pas l'Union dans un cauchemar stratégique mais contribuerait bien, dans la mesure où il aiderait au développement économique turc, à projeter de la stabilité aux marges de l'Union.

Mais il reste à étudier ce que cet élargissement signifierait au plan stratégique pour l'Union européenne.

1.3- La Turquie représente pour l'Europe un enjeu stratégique.

Pour l'Europe, la Turquie représente un enjeu stratégique pour trois raisons essentielles : d'abord, parce que la sécurité européenne et la sécurité turque tendent à devenir une seule et même chose ; ensuite, parce qu'une Europe qui entend se doter d'une politique de sécurité et de défense commune ne peut ignorer la Turquie ; enfin, parce que l'hypothèse de la Turquie comme cheval de Troie des États-Unis en Europe n'est plus fondée.

1.3.1- La sécurité européenne et la sécurité de la Turquie tendent à devenir une seule et même chose.

Il faut pour aborder ces notions commencer par se rappeler que onze des quinze membres de l'Union européenne sont membres de l'OTAN, et qu'à ce titre toute menace

⁵⁵ BAZOGLU SEZER Duygu, op. cit, p.105.

avérée sur la Turquie devrait retenir leur attention en vertu de l'article V du Traité de l'Atlantique Nord. Ce rappel n'est pas seulement de pure forme ; il répond au contraire à un souci turc qui est la crainte d'une dissolution de l'obligation de défense collective à la suite des élargissements qui concernent désormais des États à l'appareil militaire insignifiant et en tout cas hors de proportion par rapport aux problèmes de sécurité qu'ils importent dans l'Alliance atlantique. Dans le même ordre d'idée, Ankara est l'État membre le plus tiède face aux rapprochements opérés entre l'OTAN et la Russie. Cette particularité turque s'explique par le fait que désormais, la Turquie est le seul État membre de l'OTAN⁵⁶ confronté à des menaces de guerre à ses frontières.

De cette dernière particularité découle le fait que les appareils militaires européens ne sont plus taillés dans l'unique but de faire face à des menaces territoriales ; au contraire, les armées occidentales ont élargi le concept de sécurité et celui-ci englobe désormais toute menace capable de porter atteinte à la stabilité des sociétés occidentales. On peut ainsi inventorier “ les conflits armés limités dérivant de querelles frontalières non résolues ou de conflits ethniques, la prolifération des armes de destruction massive et de leurs moyens de lancement, (...) le terrorisme international, la criminalité organisée, le trafic de drogue et l'immigration illégale ; et les risques environnementaux résultant (...) du transport de matières dangereuses ”⁵⁷. Or toutes ces menaces se rencontrent ou prennent leur origine dans les régions proches de la Turquie : 21 des 23 scénarii recensés dans le document MC-161 du Comité militaire de l'OTAN s'y déroulent.

Nous ne sommes donc plus dans un cas de figure où la sécurité européenne était une chose et la sécurité du Moyen-Orient une autre chose. Dès qu'un voisin de la Turquie disposera d'une capacité balistique capable d'atteindre la Grèce, ce sera l'affaire de tous les Européens. Et même si les attendus ne sont pas identiques, il devient impossible de dissocier la sécurité européenne de la sécurité de la Turquie.

1.3.2- Une Europe qui entend se doter d'une politique de sécurité et de défense commune ne peut ignorer la Turquie.

Ce point repose sur deux arguments positifs et un argument négatif. L'argument négatif, pour commencer, est le risque que constituerait pour l'Union une Turquie

⁵⁶ A l'exception de la Grèce... face à la Turquie, mais ce risqué est neutralisé par l'appartenance à l'Alliance des protagonistes.

⁵⁷ KRAMER Heinz, op. cit, pp. 205-206, reprenant un document de l'Union de l'Europe Occidentale.

marginalisée à son Sud. Imaginons un État pauvre, à la croissance démographique toujours vigoureuse, à l'instabilité gouvernementale chronique et dont les deux courants politiques les plus actifs seraient le nationalisme et l'islamisme. Ce n'est pas vraiment ce dont l'Union européenne pourrait rêver. Mais il n'est pas impossible que la Turquie, abandonnée dans un statut d'éternel candidat ou se sentant bernée par les refus successifs du Conseil européen, nous tourne le dos. N'offrir aucune forme d'intégration à la Turquie serait peu raisonnable.

Cela serait d'autant moins raisonnable que cela reviendrait à se priver de profiter de la position géographique exceptionnelle de la Turquie. Les variations du prix du pétrole qui ont précédé la guerre américano-britannique en Irak ont fait toucher du doigt aux Européens la notion de sécurité énergétique. Quoiqu'on en dise, et quelles que soient les performances des oléoducs et gazoducs reliant la Mer Caspienne au port géorgien de Supsa et au port russe de Novorossiisk sur la Mer Noire, il semble décidé que le pipeline jumelé Bakou-Ceyhan sera construit. Cela fera de la Turquie la principale voie de transit du pétrole et du gaz en provenance de la Caspienne et même d'Asie centrale (Turkménistan) vers les marchés américain et européen. On s'accorde aujourd'hui à dire que le niveau des réserves de la région a été surestimé, mais à cela il faut apporter deux remarques. D'une part, la réduction des chiffres annoncés pourrait avoir un lien avec la querelle portant sur le partage des eaux de la Mer Caspienne : suivant le mode de partage adopté, chaque État riverain aura une plus ou moins grande part du gâteau pétrolier⁵⁸, et donc chacun a intérêt à minimiser les estimations qui le concernent ; d'autre part, même avec les chiffres les plus réduits avancés par les compagnies pétrolières, la zone caspienne dispose d'assez de pétrole pour produire pendant une cinquantaine d'années au rythme actuel. Quittant maintenant le domaine énergétique pour le domaine des échanges et des communications terrestres, il faut noter que la Turquie offre en ce qui concerne les moyens de communication terrestres la seule alternative à la Russie si l'on veut relier l'Europe au reste de l'Eurasie.

Le troisième argument, justement, portera sur une vision de géostratégie eurasiatique : Pierre Béhar⁵⁹ a observé “ la similitude de destins entre la Turquie et l'Allemagne ”. Partant d'une position aux extrémités de l'Occident et presque encastrés

⁵⁸ ZORGBIBE Charles, *Frontières et litiges en mer Caspienne*, Géopolitique n° 79, 2002, pp. 33-37.

⁵⁹ BEHAR Pierre, *L'importance géostratégique de la Turquie*, in *Le rôle géostratégique de la Turquie*, sous la direction de Didier Billion, Paris, IRIS, 1995, pp. 137-141.

dans l'empire soviétique, ces deux États se retrouvent aujourd'hui au centre de deux espaces : l'Europe pour l'Allemagne, et l'Eurasie pour la Turquie. Si l'Europe veut devenir une puissance, son intérêt fondamental est de trouver un moyen d'associer son destin à celui de la Turquie, centre géographique de l'Eurasie.

1.3.3- L'hypothèse qui faisait de la Turquie le cheval de Troie des États-Unis dans l'Union européenne est dépassée.

La relation avec les États-Unis est un aspect central de la politique étrangère et de sécurité turque depuis 1945, date où les menaces sur la souveraineté turque ont fait leur apparition dans les réflexions stratégiques américaines. Ces réflexions se sont concrétisées sous la forme de la doctrine Truman, et durant toute la guerre froide la convergence de vues a été presque absolue. En plus, la culture stratégique de la Turquie et celle des États-Unis ont de nombreux traits communs : la sensibilité élevée aux questions touchant la souveraineté nationale, la volonté d'agir massivement et rapidement quand ils sont contraints de le faire ou une tension entre une tradition de non-interventionnisme, voire d'isolationnisme, et un appel à la prise de responsabilités régionales en sont des exemples⁶⁰. Enfin, le soutien américain à la Turquie a été prononcé pour deux dossiers capitaux : l'oléoduc Bakou-Ceyhan, mais plus encore la candidature de la Turquie à l'Union⁶¹. Il serait donc facile de voir dans la Turquie un cheval de Troie américain. En fait, cet argument est non fondé.

Il existe en effet des ressentiments dans la relation turco-américaine, et ce depuis longtemps. Dès la crise de Cuba, en 1962, Ankara a peu apprécié que Washington décide sans consultation de retirer les missiles Jupiter stationnés sur son territoire. Les crises de Chypre en 1964 et 1974 ont été encore plus mal perçues, car dans les deux cas les États-Unis ont remis en cause la solidité de la défense collective qui fonde l'OTAN. Mais c'est surtout la guerre du Golfe qui a laissé aux Turcs l'impression –justifiée en grande partie - d'avoir été peu payés en retour. La crise actuelle au sujet du stationnement de troupes américaines en Turquie en vue d'une offensive terrestre dans le Nord de l'Irak aura selon toute probabilité pour effet la transformation de ce ressentiment turc en ressentiment mutuel. La très ancienne crainte turque d'une application sélective de la solidarité prévue à l'Article V du traité de l'Atlantique Nord

⁶⁰ LESSER Ian O. et LARRABEE Stephen F., op. cit, p. 163.

⁶¹ Washington soutient l'adhésion rapide de la Turquie à l'Europe, Le Monde, 11 décembre 2002.

réapparaîtra, ce qui pourrait donner le signal d'un rapprochement avec l'Europe de la défense. Même si nous sommes encore éloignés de ce scénario, il nous est désormais beaucoup plus difficile de voir en la Turquie un agent des États-Unis. Et de toute façon, l'élargissement de 2004 en fera entrer d'autres dans l'Union...

Au terme de ce premier temps du raisonnement, il apparaît que la Turquie est un acteur diplomatique européen ancien et adroit ; qu'il sait faire face avec réalisme et pragmatisme aux défis géopolitiques qui l'entourent, définissant ses intérêts avec précision et évaluant ses marges de manœuvre au plus juste, mais prêt à jouer le jeu du multilatéralisme quand cette option est ouverte. Associer Ankara à l'Union est un impératif, et ne pas le prendre en compte serait une erreur. Pour autant, cette prise en compte doit-elle revêtir la forme d'une adhésion à l'Union européenne ? Il s'agira maintenant de démontrer que cette solution est dangereuse pour l'Union.

2- L'admission de la Turquie menacerait la cohésion interne de l'Union européenne.

A l'issue du sommet de Copenhague des 12 et 13 décembre 2002, les Quinze se sont engagés à entamer les négociations relatives à l'adhésion de la Turquie à compter de décembre 2004 sous réserve que celle-ci satisfasse aux critères de Copenhague. Cela pourrait passer pour une manière élégante de renvoyer le dossier aux calendes...grecques, dans la mesure où le jour où Ankara appliquera pleinement les critères politiques et économiques définis en 1993 ne semble pas proche. Mais cela nous incite à nous interroger sur l'impact que l'adhésion de la Turquie aurait sur l'Union européenne. Plutôt qu'un examen ligne par ligne des critères d'adhésion, c'est une série de coups de projecteurs qui sera réalisée ici. Il apparaîtra que même s'il est indiscutable qu'une adhésion – perspective toujours lointaine au regard des critères économiques – aurait des conséquences sérieuses sur les économies des États membres, c'est surtout au plan politique que les blocages, voire les incompatibilités existent, qu'il s'agisse de la crise du kéralisme, du rôle des militaires ou de la place de l'islam dans la société turque.

2.1- L'intégration de l'économie turque, même si elle est une perspective lointaine, imposerait des coûts très élevés aux États de l'Union.

2.1.1- L'adoption de l'acquis progresse très lentement.

Le Document de Partenariat pour l'adhésion (DPA) émis par l'Union européenne le 8 novembre 2000 a servi de référence pour la mise au point du Programme National d'Adoption de l'Acquis (PNAA) sur lequel le Parlement turc a voté le 16 mars 2001⁶². Ce PNAA n'a pas été modifié en 2002⁶³. Au bilan, il apparaît que les progrès sont rares : sur 27 chapitres examinés dans le Rapport régulier 2002 de la Commission européenne, deux notent des progrès significatifs (fiscalité et union économique et monétaire), onze font état de progrès partiels (dont la libre circulation des marchandises et des capitaux et

⁶² JENKINS Gareth, "Turkey and EU Security : Camouflage or Criterion for Candidacy?", in Security Dialogue n° 32/2, Oslo, Juin 2001, pp. 269-272. Cet article relève en outre que le PNAA découple les questions de Chypre et de la Mer Egée des critères de Copenhague.

⁶³ Commission des communautés européennes, Rapport régulier 2002 sur les progrès réalisés par la Turquie sur la voie de l'adhésion, Bruxelles, 9 octobre 2002, p. 12.

la liberté de prestation des services), treize enregistrent des progrès limités et un aucun progrès (la libre circulation des personnes).

On se rend ainsi compte du fait que les quatre libertés de circulation sont loin d'être réalisées, et une lecture détaillée du rapport indique que la masse de législation à faire passer – et adopter – devant le Parlement turc est considérable. Parfois, ces mesures supposent la création de toutes pièces de procédures ou d'administrations (comme pour le budget ou les statistiques, respectivement).

Enfin, dans la mesure où le même rapport d'octobre 2002 de la Commission enregistrait des progrès partiels en matière de politique étrangère et de sécurité commune alors que le veto turc sur l'accès de l'Union européenne aux capacités de planification n'avait pas encore été levé⁶⁴, il est permis de se demander si les fonctionnaires de la Commission n'ont pas considéré le cas turc avec un optimisme forcé.

Amener l'économie turque aux critères de Copenhague prendra d'autant plus de temps que l'économie turque souffre de déséquilibres structurels.

2.1.2- L'économie turque souffre de faiblesses structurelles.

Les faiblesses de l'économie turque sont nombreuses, mais on retiendra en particulier la forte inflation chronique, le déficit budgétaire constant et l'incapacité à attirer les investissements étrangers.

L'inflation s'élevait, en 2001, à 69,9%, tandis que le déficit des administrations publiques s'établissait à 28,7% du PIB. Cependant, les crises financières de 2000 et 2001 ont détérioré les finances publiques en augmentant les taux d'intérêt en raison de l'instabilité⁶⁵. De plus, l'État a dû organiser le sauvetage du secteur bancaire, ce qui a coûté au pays l'équivalent de 30% du PIB⁶⁶. Ces deux phénomènes conjugués ont fait passer la dette publique de 55,6% du PIB en 1997 à 101,4% en 2001⁶⁷.

Ces conditions économiques portent leurs effets avant tout sur les petites et moyennes entreprises, qui sont l'épine dorsale de l'économie turque. Beaucoup de ceux qui perdent leur emploi se dirigent vers l'économie parallèle, qui représente, selon les

⁶⁴ Il le sera à la mi-décembre de la même année, cf. MERCHET Jean-Dominique, " L'Union européenne va pouvoir enfile son treillis ", Libération, 17 décembre 2002.

⁶⁵ Commission des communautés européennes, op. cit, p. 51.

⁶⁶ " L'instabilité politique mine l'économie turque ", Le Figaro, 25 octobre 2002.

⁶⁷ Commission des communautés européennes, op. cit, p. 51.

estimations, de 40 à 70% du volume de l'économie légale⁶⁸. Or, si l'économie clandestine constitue un amortisseur social efficace, elle est avant tout source d'évasion fiscale, ce qui n'aide pas à l'équilibre budgétaire.

En outre, la Turquie n'attire pas les investissements de l'étranger. D'abord, elle préfère utiliser les capitaux étrangers pour faire face à sa crise de financement chronique, et ensuite les investisseurs sont rebutés non seulement par l'instabilité macro-économique mais également par la bureaucratie turque, très opaque. Le Financial Times rapporte que "cette bureaucratie serait l'une des moins transparentes et l'une des plus corrompues de la planète, "dépassée" seulement (...) par la Chine, la Russie et l'Indonésie"⁶⁹. Les grands conglomérats turcs, de leur côté, ont souvent une structure familiale et sont réticents à toute ouverture de leur capital⁷⁰.

Il y a enfin dans l'économie turque des déséquilibres dans le déséquilibre : les 20% les plus riches de la population gagnent huit fois plus que les 20% les plus pauvres. Géographiquement, on peut en outre opposer les provinces industrielles proches d'Istanbul aux régions agricoles du sud-est anatolien, dont le PIB par habitant est douze fois inférieur⁷¹.

2.1.3- L'impact de l'adhésion turque serait considérable sur les économies européennes.

Quand bien même l'économie turque parviendrait à la stabilité, son intégration dans l'espace économique qu'est l'Union européenne ne se ferait pas sans douleur.

D'une part, son adhésion donnerait à la Turquie le droit de profiter des fonds structurels et des soutiens à l'agriculture liés à la Politique agricole commune (PAC). Or, le budget de la PAC est "gelé" jusqu'en 2006, et à partir de cette date il faudra partager ce budget et celui des fonds structurels et régionaux avec les entrants du prochain élargissement. Ce qui rend cette question délicate, c'est qu'à partager une masse qui n'augmente pas, on réduit mécaniquement les parts ; si la Turquie adhère à l'Union, il faudra soit réduire le soutien aux admis de 2004, soit augmenter le niveau général des prélèvements. Selon cette seconde hypothèse, il est probable que la France devra faire

⁶⁸ HALE William, "Economic Issues in Turkish Foreign Policy", in MAKOVSKI Alan et SAYARI Sabri, op. cit, p. 21.

⁶⁹ Cité par DE MONTBRIAL Thierry, "Sombres nuages à Ankara", Le Figaro, 26 avril 2001.

⁷⁰ Ibid.

son deuil des fonds de la PAC, tandis que Londres sera attaqué sur la “ ristourne ” obtenue en 1984 par Madame Thatcher. Berlin, de son côté, devra s’attendre à être encore plus contributeur net que par le passé. Dans aucun des deux cas, le soutien des États membres ne devrait être tenu pour acquis d’avance.

Ensuite, l’admission de la Turquie ouvrirait le marché européen aux produits turcs. Or, l’accord d’union douanière de 1995 comporte des restrictions sur des produits tels que les fruits et légumes ou le textile, entre autres. Ces restrictions n’auraient plus de légitimité dans l’hypothèse d’une adhésion d’Ankara, et comme ces activités bénéficient d’une main-d’œuvre peu chère et souvent non déclarée en Turquie, il semble probable que le secteur agricole et le secteur textile des États membres seront fortement concurrencés.

Enfin se posera le problème de la main d’œuvre. Pour absorber la main d’œuvre arrivant sur le marché de l’emploi, l’économie turque devrait en théorie créer 880 000 emplois par an⁷². Or la croissance de cette économie ne crée pas suffisamment d’emplois⁷³ ; un mouvement migratoire en direction de l’Europe est donc vraisemblable. Dans ce cas, le niveau de qualification insuffisant de cette population ne favorisera pas une insertion dans les sociétés d’accueil⁷⁴.

2.2- L’adhésion de la Turquie ferait entrer dans l’Union une société en crise profonde.

L’état de l’économie turque fait de l’adhésion de ce pays une perspective au mieux lointaine. Cependant, plus encore que les conditions économiques, ce sont les conditions politiques qui rendent l’adhésion turque problématique. La société turque fait figure de société bloquée, et ceci pour trois raisons : d’abord, parce que le modèle kémaliste est dans une impasse, ensuite parce que les gouvernements successifs ne semblent plus en mesure de faire face aux conséquences des transformations sociales que le pays traverse, et enfin parce que le pays ne sait plus employer ses élites.

⁷¹ CHAPONNIERE Jean-Raphaël et BOILLOT Jean-Joseph, *Revue Elargissement Spécial Turquie-PECO*, n° 24, Paris, Direction des relations économiques extérieures, Juin 2002.

⁷² ELMAS Hasan Basri, *op.cit*, p. 227.

⁷³ CHAPONNIERE Jean-Raphaël et Boillot Jean-Joseph, *op cit*.

⁷⁴ *Ibid*.

2.2.1- La société turque a atteint les limites du kémalisme.

Il s'agira ici de définir le kémalisme, puis d'observer comment il a été appliqué à la population turque avant de mettre en lumière deux contradictions majeures.

Le kémalisme n'est pas une théorie abstraite qui aurait pris naissance dans l'esprit de Mustapha Kemal, mais plutôt une formalisation a posteriori des approches pragmatiques observées chez Atatürk. Il repose sur quelques piliers essentiels qui sont le républicanisme, le nationalisme, le populisme et le laïcité. Le premier est relativement limpide (il signifie que la souveraineté appartient uniquement au peuple), mais le second présente un sens quelque peu particulier car il repose sur un rejet des différences ethniques ou culturelles (d'où le refus de la pratique de la langue kurde). Ces deux principes sont hérités des idées politiques européennes du dix-neuvième siècle, à la différence du principe de populisme qui semble faire écho au mode de vie communautaire de la société anatolienne. Enfin, le principe de laïcité est compris en Turquie comme l'établissement par l'État d'un contrôle sur toutes les institutions de l'islam pour éviter que celui-ci interfère avec la vie politique. Il s'agit de parvenir à ce que les Turcs ne se sentent plus sujets du Calife, mais citoyens de la république turque, citoyens dont la religion est une affaire privée. En pratique, le kémalisme a également servi de justification indiscutable à tous les coups de force et toutes les mesures autoritaires destinées à appliquer les principes énoncés précédemment.

Il faut bien observer, à ce stade, comment le kémalisme a été appliqué : il a été mis en œuvre par le personnel politique et la haute administration "hérités" de l'Empire ottoman amputée de ses ulémas. C'est donc un processus qui a été imposé en force à la population turque par le haut. Cette imposition a en outre été conduite dans le même style autoritaire que sous l'Empire ottoman. Ce processus d'éducation se poursuit toujours.

La conséquence de ce mode d'application du kémalisme a été l'éloignement des dirigeants et de leur population. Si l'on y ajoute l'effacement de la référence à la religion, c'est même une dichotomie des valeurs qui s'est instaurée entre peuple et gouvernement.

A cette première contradiction s'ajoute une seconde impasse, née de l'incompatibilité entre l'aspiration à la démocratie et à la liberté contenue dans le principe de républicanisme et la réalité de la pratique politique qui repose sur ce que les Turcs

appellent “ l’État fort ”, un État présent dans tous les aspects de la vie de la population⁷⁵. L’accès des habitants des régions les plus reculées aux modes de vie occidentaux plus individualistes grâce aux media renforce l’aspiration à la liberté en même temps qu’il constitue un défi aux modes de vie traditionnels⁷⁶.

2.2.2- Les gouvernements turcs sont incapables de faire face aux changements sociaux que leur pays connaît.

Les limitations du modèle kémaliste n’ont pas empêché que la modernisation économique du pays se produise. Celle-ci a eu des conséquences sociales qui semble dépasser la capacité d’action des gouvernements turcs : ceux-ci sont conscients des maux dont leur société souffre, mais ne parviennent plus à y faire face.

“ Aujourd’hui, le Turc typique n’est pas le villageois anatolien mais un membre de la classe moyenne ou défavorisée urbaine qui se bat pour gagner sa vie dans les conditions nouvelles d’une société de plus en plus caractérisée par des emplois industriels ou de cadres ”⁷⁷. Dans ce raccourci, Kramer dresse le portrait de la société turque actuelle, qui est une société de plus en plus urbanisée : de 25% en 1945, le taux d’urbanisation turc est passé à 65% en 1997 et continuait à progresser⁷⁸. Mais l’État turc n’est pas parvenu à faire croître son offre de services sociaux⁷⁹ et ses infrastructures à un rythme correspondant au rythme de l’urbanisation. Simultanément, la modernisation de la société et la diffusion de modèles occidentaux a eu pour effet d’augmenter les attentes des Turcs concernant les services que l’État devrait leur rendre⁸⁰. En outre, l’inefficacité de la gestion par le gouvernement des opérations de secours lors des tremblements de terre de 1999 a été tellement manifeste que l’insatisfaction à l’égard de l’État est maintenant un sentiment généralisé.

Il ne faudrait cependant s’imaginer que la classe politique turque vit dans l’aveuglement : l’examen des programmes des gouvernements depuis le début de la décennie 1990 prouve le contraire ; mais une fois installés au pouvoir, les dirigeants perdent l’envie ou la capacité de faire de leurs promesses des réalités.

⁷⁵ LESSER Ian O. et LARRABEE Stephen F., op. cit, p. 21.

⁷⁶ Pour ces paragraphes, voir KRAMER Heinz, op. cit, pp. 3-10.

⁷⁷ Ibid, p. 12.

⁷⁸ LESSER Ian O. et LARRABEE Stephen F., op. cit, p. 24.

⁷⁹ D’après des sources turques, 11% de la population anatolienne est “très pauvre” et 20% “pauvre”. D’après le PNUD, 18% des Turcs vivent avec moins de 2 dollars par jour. Cité par JEGO Marie, Turquie, le coup d’état civil, Politique internationale, n° 98 hiver 2002-2003, p. 120.

Il faut dire que le pouvoir, en Turquie est structurellement instable. Le paysage politique est fragmenté en une multitude de petits partis, et les politiciens changent fréquemment d'allégeance en fonction de choix clientélistes qui échappent au public⁸¹. Mais la constitution de 1983, mise en place par les militaires turcs après le coup d'État de 1980, comporte une "trappe à petits partis" : en effet, tout parti qui recevrait moins de 10% des voix est éliminé du Parlement et donc du gouvernement. Cette clause, initialement prévue pour éliminer les Kurdes du champ politique, a eu pour effet pervers d'exclure 45% de l'électorat de la représentation nationale aux élections de novembre 2002⁸². Comble des paradoxes, ce scrutin qui a amené au pouvoir un parti élu avec 34% des voix a été bien accueilli par la bourse et les milieux financiers, car pour une fois une élection débouchait sur un gouvernement sans coalition. Les coalitions sont en effet la seconde plaie du système politique turc que la volatilité électorale des Turcs ne simplifie pas.

Les crises économiques de 2000 et 2001, tout en réduisant la marge de manœuvre financière du gouvernement d'Ankara, ont précipité la recomposition de la scène politique en substituant aux lignes de fracture anciennes des clivages nouveaux portant, par exemple, sur la réforme politique ou le changement des élites. Ces débats dépassent la sphère politique et intéressent désormais la société dans son ensemble.

2.2.3- La Turquie est en panne d'élites.

La toile de fond de la panne des élites en Turquie est donc un discrédit permanent à l'égard de la classe politique, minée par la corruption, impliquée dans la criminalité organisée⁸³ ou les assassinats mafieux⁸⁴. Ce discrédit joint à l'impossibilité pour une grande partie de la population de voir représentée au Parlement en raison du système électoral aboutissent à poser la question de la légitimité du pouvoir en Turquie. L'absence de "nouvelles têtes" dans les partis politiques est à cet égard symptomatique⁸⁵. La seule institution stable et égalitaire du pouvoir, au fond, est l'armée

⁸⁰ De plus, les vides laissés par l'État ont été comblés par les partis et confréries islamistes.

⁸¹ Au point que l'accord conclu entre la Turquie et le FMI mentionne la lutte contre la corruption. Cf JEGO Marie, *op. cit.*, p. 119.

⁸² *Ibid.*, p. 110.

⁸³ KRAMER Heinz, *op. cit.*, p. 18.

⁸⁴ BOZARSLAN Hamit, La candidature de la Turquie à l'Union européenne, *Politique étrangère* 2/2001, avril-juin 2001, p. 373.

⁸⁵ LESSER Ian O. et LARRABEE Stephen F., *op. cit.*, p. 43.

turque, qui représente l'élément de continuité à la tête de l'État et n'est pas souillée par les affaires de corruption.

Cependant deux phénomènes doivent être relevés : d'une part, sous l'impact du rejet de la fonction publique⁸⁶ des anciens élèves des écoles religieuses⁸⁷, on a assisté au développement d'une contre-élite islamiste. D'autre part, le développement économique et l'intégration au commerce mondial depuis le début de la décennie 1980 a conduit à l'émergence d'une élite propre au secteur privé. Ce secteur, depuis peu, s'est constitué en groupes de pression et agit sur le gouvernement et l'Union européenne en vue d'atteindre des objectifs intérieurs et internationaux. Ce développement, bien entendu, est une bonne chose, mais le fait nouveau est que cette élite, quinze ou vingt ans plus tôt, se serait dirigée vers la fonction publique ou l'armée. Celle-ci, en particulier, demeure un instrument d'éducation et de promotion sociale extraordinairement performant⁸⁸.

Au total, la situation est donc la suivante : les élites politiques sont discréditées et leur remplacement n'est pas à l'ordre du jour, la légitimité du pouvoir est en question, et les élites en Turquie échappent à la sphère de l'État.

2.3- Le rôle des militaires dans la société turque est incompatible avec la pratique européenne dans ce domaine.

Cette crise des élites dans la société civile laisse aux militaires une place éminente dans la société ; cette prééminence est renforcée par la conception très introvertie de la sécurité nationale qui prévaut chez les Turcs et par le rôle de gardiens zélés du kémalisme que les forces armées assument. Les récentes évolutions dans les structures d'influence des militaires, prises dans le souci de ne pas entraver la convergence avec l'Union européenne, ne sont qu'apparentes.

2.3.1- Les turcs ont une conception de la sécurité nationale tournée vers l'intérieur, ce qui donne à l'armée turque une place considérable dans la société.

La façon dont les Turcs perçoivent la notion de sécurité est extraordinairement introvertie, et ceci pour deux raisons.

⁸⁶ Initialement, cette interdiction ayant été levée en 1983 (cf JEGO, 114). Maintenant, seules les portes des forces armées sont fermées aux anciens élèves des écoles religieuses.

⁸⁷ KRAMER Heinz, op. cit, p. 61.

La première raison est une méfiance par rapport à ce qui vient de l'extérieur, souvent qualifiée de " syndrome de Sèvres " en référence au sort peu enviable réservé à l'Empire ottoman dans les traités consécutifs à la première guerre mondiale. Ce syndrome, toujours vivace, est une grille de lecture face à tout événement extérieur qui est immédiatement identifié comme une menace visant à décomposer la république turque. D'où une vigilance quant à la cohésion de cette dernière. Un analyste turc résume cette situation en écrivant que " la société est conçue comme une forteresse " nationale ", et l'histoire comme une succession de complots destinés à diviser et anéantir la patrie turque. Pour y faire face, la " nation " doit être constamment sur le pieds de guerre " ⁸⁹.

La seconde raison rejoint la première, mais cette fois l'analyse ne part pas de l'extérieur de la Turquie mais de l'intérieur : il s'agit de la primauté des questions internes sur l'échiquier stratégique.

La persistance du problème kurde, et dans une moindre mesure l'essor de l'islamisme, sont les deux facteurs principaux à cet égard. Le problème kurde surtout nourrit l'idée que les questions de sécurité internationale (cf. supra) ont leur origine dans des problèmes domestiques ⁹⁰.

Cette prééminence des questions intérieures en matière de sécurité n'est pas tout à fait exceptionnelle dans l'OTAN : que l'on pense à l'Espagne aux prises avec le séparatisme basque, ou à l'engagement du gouvernement américain dans la Homeland defense. Ce qui est exceptionnel ici, c'est le degré de prééminence, qui pourrait contrarier un éventuel alignement sur les pratiques occidentales.

La grille d'analyse sécuritaire s'impose tellement aux esprits qu'il rend tout traitement politique des conflits impossible. Ainsi, la capture du chef kurde Öcalan offrait au gouvernement d'Ankara l'occasion, étant entendu que la capture d'un chef de la rébellion ne suffisait pas à résoudre le problème kurde dans son ensemble, de rechercher une solution politique. Ankara n'a pas fait un seul geste en ce sens, car cela aurait été pris pour une caution donnée à une atteinte aux principes de républicanisme et de nationalisme.

⁸⁸ LESSER Ian O. et LARRABEE Stephen F., op. cit, p. 30.

⁸⁹ BOZARSLAN Hamit, op. cit, pp. 377-378.

⁹⁰ LESSER Ian O. et LARRABEE Stephen F., op. cit, p. 20.

Enfin, cette domination du filtre analytique de la sécurité intérieure est vouée à se prolonger, car le périmètre de cette notion est en train de s'élargir alors que les questions relatives à la criminalité organisée, à l'approvisionnement énergétique, aux réfugiés et à l'environnement prennent une importance croissante⁹¹.

2.3.2- Les militaires assurent la fonction de gardiens du kémalisme.

Le fait que l'armée soit très influente en Turquie est un héritage de l'ère ottomane. A la naissance de la république turque, elle a constitué le fer de lance du processus de modernisation⁹². Signe de cette position éminente dans l'État, six des dix présidents qui ont exercé à Ankara sont d'anciens officiers supérieurs, dont Atatürk lui-même. Aujourd'hui, le chef d'état-major des armées est le quatrième personnage de l'État, et il a préséance sur le ministre de la défense⁹³.

Il découle de cette tradition que les militaires agissent en gardiens zélés de l'héritage kémaliste. “ La nation et sa survie au sens kémaliste sont d'une importance extrême et ne peuvent être laissées aux mains de la classe politique, qui plus d'une fois dans le passé a montré son incompetence et son inefficacité dans l'accomplissement de son devoir national ”, rapporte Kramer⁹⁴.

Différents modes d'action sont ouverts aux militaires pour exercer leur influence. Une possibilité qui a suscité les critiques de la Commission européenne⁹⁵ est l'existence des Cours de sûreté de l'État. Ces cours sont compétentes en matière de “ crimes contre l'État ”, mais jugent aussi les crimes relevant de la loi anti-terroriste. Ainsi, un civil distribuant de la propagande sécessionniste pourra être jugé par des juges militaires qui, bien que théoriquement indépendants, restent en raison de leur lien hiérarchique soumis à des considérations extrajudiciaires.

Un autre mode d'action – beaucoup plus radical, celui-là – est une certaine propension des militaires turcs à réaliser des coups d'État lorsqu'ils jugent que l'héritage kémaliste est menacé, à quelque titre que ce soit. Ceci s'est produit à quatre reprises depuis la seconde guerre mondiale : en 1960, date d'un coup d'État contre un gouvernement dictatorial de droite, en 1971, pour un gouvernement de centre droit incapable de faire face à la montée des désordres, en 1980, pour mettre fin à l'anarchie et

⁹¹ Ibid, p. 36.

⁹² Ibid, p. 27.

⁹³ DE MONTBRIAL Thierry, op. cit.

⁹⁴ KRAMER Heinz, op. cit, p. 32.

⁹⁵ Commission des communautés européennes, op. cit, p. 48.

à la violence politique, puis en 1997, pour mettre un terme au premier gouvernement islamiste, analysé comme une menace contre la laïcité. A la suite du coup d'État de 1997, un général a déclaré : “ Aucun d'entre nous n'a la volonté de prendre le contrôle du pays ou de s'impliquer dans la politique. Mais quand certaines parties du gouvernement sont dans un état continuel d'ignorance et de négligence, nous n'avons pas d'autre option... Bien entendu, nous respectons la Constitution (...), mais il y a des questions vitales à nos yeux pour lesquelles nous ne pouvons pas faire de concession ”⁹⁶.

Par ailleurs, les militaires gardent par l'intermédiaire du Conseil National de Sécurité, principal organe d'influence (voir infra), le contrôle des paramètres stratégiques essentiels du pays. La politique au Moyen-Orient, les relations avec la Grèce et Chypre ou la Russie sont l'essentiel de ce cadre stratégique. On peut mesurer la force de l'influence militaire quand on se souvient que les partenariats stratégiques avec Israël (voir supra) ont été signés par le gouvernement islamiste de Necmettin Erbakan. Par ailleurs, il est arrivé que l'état-major décide de mener des incursions en Irak et n'informe le gouvernement qu'après le commencement des opérations, par peur de fuites⁹⁷.

Enfin, il est remarquable que malgré tout le soutien de la population à l'armée demeure intact. Les critiques sont marginales mais en hausse, et sont fondées sur la crainte que la continuation des pratiques actuelles n'empêche la convergence avec l'Union européenne.

2.3.3- Les récentes évolutions dans le mode d'exercice du pouvoir par les militaires ne sont que cosmétiques.

Le Conseil national de sécurité (CNS), on l'a vu, est la principale courroie de transmission du pouvoir militaire vers le gouvernement. Théoriquement, il s'agit d'un organe consultatif, mais en pratique ses avis, publiés par un communiqué de presse après chaque réunion mensuelle, sont davantage que de simples recommandations⁹⁸. Le premier ministre Erbakan, en 1997, après avoir essayé de passer outre une série de dix-huit recommandations à caractère anti-islamiste, a été forcé de démissionner par le CNS avec l'assentiment de la fonction publique laïque⁹⁹ lors de ce que l'on a appelé un “ coup d'État silencieux ”. Le CNS a ensuite obtenu des Cours de sûreté de l'État l'interdiction du parti islamiste.

⁹⁶ KRAMER Heinz, op. cit, p. 34.

⁹⁷ Ibid, p. 33.

⁹⁸ Commission des communautés européennes, op. cit, p. 25.

Sous l'autorité du le président de la république, le CNS réunissait jusqu'en 2000 le chef de l'état-major général et les chefs des trois armées et de la gendarmerie, le premier ministre et les ministres de l'intérieur, de la défense et des affaires étrangères¹⁰⁰. Depuis, la composition du Conseil a été modifiée pour donner un avantage numérique aux civils en son sein, mais cette réforme est avant tout cosmétique, et n'apporte pas de changement à la réalité des rapports de force¹⁰¹.

Les événements actuels au Moyen-Orient ne semblent pas présager d'une perte d'influence du CNS sur le gouvernement turc. De plus, beaucoup d'observateurs se demandent si l'armée tolèrera longtemps un gouvernement islamiste. Mais au fond, l'idée qui se dégage en filigrane de ces jeux de pouvoir est qu'il est vraisemblable que " le système politique turc n'a pas encore atteint le niveau de maturité qui permettrait à la démocratie de résister à l'effacement complet de l'armée " ¹⁰². Voilà qui fait du rapprochement avec l'Union européenne une perspective très lointaine.

Le dilemme posé par l'autorité militaire est donc le suivant : comment concilier l'action stabilisatrice des militaires avec la préservation de conceptions sociales qui sont en décalage avec la réalité du pays ? Les militaires turcs défendent l'occidentalisation de la société en imposant des limites à la liberté d'expression que des Occidentaux ne tolèreraient pas ; ils veulent forcer la démocratie par des mesures non démocratiques.

2.4- L'essor de l'islam politique pose en creux la question de la compatibilité d'un État musulman avec l'identité européenne.

Mais plus encore que le rôle de l'armée, c'est l'essor de l'islam politique qui fait figure d'épouvantail en Occident. Or, il n'y a pas lieu de s'effrayer des progrès récents de mouvements politiques islamistes, qui marquent en fait une continuité plus qu'une rupture. C'est en cela que la question de la compatibilité avec les sociétés de l'Union européenne se pose.

2.4.1- L'islam politique est un problème en trompe-l'œil.

⁹⁹ LESSER Ian O. et LARRABEE Stephen F., op. cit, p. 28.

¹⁰⁰ KRAMER Heinz, op. cit, p. 34.

¹⁰¹ BOZARSLAN Hamit, op. cit, p. 378.

¹⁰² DE MONTBRIAL Thierry, op. cit.

L'examen des conditions qui ont permis l'émergence de l'islam politique comme de la pratique gouvernementale du gouvernement de Necmettin Erbakan permettent d'affirmer que l'islam politique est un problème en trompe-l'œil.

Paradoxalement, ce sont les militaires – peu enclins à mettre en danger la laïcité – qui ont favorisé, dès la décennie 1960, l'émergence de l'islam politique conçu comme un moyen de s'opposer au communisme. De la même façon, le haut commandement a rendu les cours de religion obligatoires dans les écoles publiques en 1980¹⁰³.

Mais plus encore que le souvenir du soutien initial de l'armée, le terreau sur lequel l'islam politique a pris son essor est la détresse économique et sociale : ainsi, un éditorialiste écrivait au lendemain de la victoire de Tayip Erdogan que “ la victoire de l'AK symbolise une révolte contre l'État, celle des défavorisés, des égarés, des muselés ”¹⁰⁴. Cette analyse, de plus, vaut également pour le gouvernement issu du parti Refah en 1996 : celui-ci avait mené une campagne électorale populiste, dénonçant la corruption et exploitant les sentiments nationalistes de l'électorat grâce à une utilisation habile des conflits de Bosnie, de Tchétchénie et du Haut-Karabakh, présentés comme des signes de l'indifférence de l'Occident aux intérêts de la Turquie et des musulmans¹⁰⁵. En fait, il apparaît que le rôle d'opposant aux partis de gouvernement traditionnels, qu'ils soient de droite ou de gauche, oscille désormais entre les islamistes et les nationalistes.

Par ailleurs, la pratique gouvernementale du gouvernement du Refah a été mesurée en tous points¹⁰⁶. Sans qu'il soit possible d'affirmer avec certitude que les islamistes sont tous des démocrates convaincus, il faut observer que le gouvernement Erbakan s'est abstenu de prendre des mesures qui se seraient attaquées au système politique kémaliste. De même, quand ils ont été chassés du pouvoir, les islamistes ont joué le jeu de la procédure judiciaire¹⁰⁷.

Au plan international, le gouvernement du Refah n'a pas tenté de jouer la carte du panislamisme ou du pantouranisme. Les rodomontades du chef de gouvernement, comme par exemple sa proposition de créer un D-8, qui rassemblerait huit pays en voie de développement musulmans dans une sorte de contrepoint au G-8, ou sa proposition de construire une “ automobile islamique ” ont plutôt indisposé les chefs d'État

¹⁰³ JEGO Marie, op. cit, p. 113.

¹⁰⁴ Cité dans JEGO Marie, op. cit, p. 110.

¹⁰⁵ LESSER Ian O. et LARRABEE Stephen F., op. cit, p. 41.

¹⁰⁶ Compte tenu des limites temporelles choisies pour traiter le sujet, la prise en compte des actions du jeune gouvernement d'Abdullah Gül ne serait pas significative.

musulmans au point que onze mois après l'accession du parti islamiste au pouvoir, les relations avec les États musulmans étaient détériorées.¹⁰⁸

Enfin, le sort réservé au Hezbollah turc semble avoir convaincu les partis islamistes de jouer les règles du jeu constitutionnel : la lutte engagée en 1999 pour la mise à mort de ce mouvement terroriste sans lien avec son homonyme libanais et qui aurait compté jusqu'à quatre mille militants armés, a incité les partis et même les confréries islamistes à tout entreprendre pour se donner l'image de centristes¹⁰⁹, de sorte que l'extrémisme religieux en Turquie représente désormais un courant ultra-minoritaire.

2.4.2- Il n'y a pas renouveau mais continuité de l'islam en Turquie.

En Turquie, islam, État et politique n'ont jamais été aussi clairement séparés que les inconditionnels du kémalisme aiment à le faire croire, et ceci depuis la révolution d'Atatürk.

En effet, les succès enregistrés par Mustapha Kémal durant sa campagne de libération de l'Anatolie n'auraient jamais eu lieu sans la mobilisation des sentiments religieux de la population¹¹⁰. Plus encore, et même si Atatürk a rendu passible de sanctions pénales toute atteinte à la laïcité, le fait qu'un Turc soit musulman lui semblait naturel. Le tout était d'obtenir que la religion soit une affaire privée. Mais la Constitution turque dispose toujours qu'un non-musulman, même s'il est citoyen turc, n'est pas pleinement turc¹¹¹.

Cette vision de l'islam et de l'identité turque s'est traduite par la mainmise de l'État sur la religion : le jour même où le parlement a aboli le califat (3 mars 1924), il a également voté une loi remplaçant le Ministère des Affaires Religieuses et des Fondations Pieuses par une Présidence des Affaires Religieuses (PAR) directement subordonnée au Conseil des Ministres et une autre loi plaçant l'enseignement religieux sous l'autorité du Ministre de l'Éducation¹¹². La mission de la PAR, qui compte 90 000 fonctionnaires en Turquie et à l'étranger, est de gérer les mosquées et de former et

¹⁰⁷ KRAMER Heinz, op. cit, p. 83.

¹⁰⁸ MANGO Andrew, "Reflections on the Atatürkist Origins of Turkish Foreign Policy and Domestic Linkages", in MAKOVSKY Alan et SAYARI Sabri (Ed), op. cit, p. 16.

¹⁰⁹ LESSER Ian O. et LARRABEE Stephen F., op. cit, p. 37.

¹¹⁰ BENOIST-MECHIN Jacques, op. cit, p. 270. Après la victoire de la Sakharya sur les Grecs, l'Assemblée turque nomme Mustapha Kémal « Ghazi », ce qui signifie « Destructeur des Chrétiens ».

¹¹¹ LAURENT Annie, "Héritage d'Atatürk et réislamisation", Géopolitique n° 69, Avril 2000, p. 50.

¹¹² Ibid, p. 49.

fournir le personnel pour guider la prière (les imams) au moyen d'un budget qui, en 1999, était équivalent à celui de l'éducation. Cependant, et même si la mission du PAR est de “ rendre l'islam compatible avec l'État- nation moderne ”, les cadres du PAR ne sont jamais devenus des kémalistes convaincus, au point que l'on aboutit à la situation paradoxale d'une administration d'État qui émet des fatwa au nom de la charia¹¹³.

En parallèle, la religion populaire a survécu de manière souterraine sous la forme de confréries, non sans une certaine influence sur la politique puisque certains partis politiques non islamistes du centre ont un courant musulman¹¹⁴. Mais cela n'a pas empêché que s'instaure une dichotomie entre un islam officiel théoriquement apolitique et un islam populaire illégal et parfois imprégné de mysticisme.

Au total, donc, l'islam ne connaît pas actuellement un renouveau en Turquie mais, plus simplement, apparaît de manière plus visible.

Ce qui doit retenir notre attention en revanche est l'existence d'entraves à la pratique des autres religions en dépit d'une liberté religieuse de façade. Les communautés religieuses non musulmanes rencontrent en effet des obstacles liés à l'absence de personnalité juridique et de droits de propriété. Il leur est en outre impossible de former leur clergé sur le sol turc.

D'après la loi turque, toutes les propriétés déclarées avant 1936 sont reconnues, et les propriétés postérieures ou non déclarées à cette date sont susceptibles d'être confisquées, ce qui se produit régulièrement¹¹⁵. Seule la communauté latine jouit d'un respect un peu plus prononcé en raison de l'attractivité de ses établissements d'éducation, mais elle est tout de même soumise aux tracasseries administratives habituelles¹¹⁶. Certains obstacles ont cependant été levés en août 2002 par Ankara en vue de satisfaire aux critères de Copenhague, mais il faudra attendre les mesures d'application.

2.4.3- La vraie question est de déterminer si le degré de sécularisation de la société turque la rend compatible avec les sociétés des États membres de l'Union.

¹¹³ KRAMER Heinz, op. cit, pp. 57-61.

¹¹⁴ LESSER Ian O. et LARRABEE Stephen F., op. cit, p. 37.

¹¹⁵ Commission des communautés européennes, op. cit, p. 40.

¹¹⁶ LAURENT Annie, op. cit, p. 51.

Nous touchons ici à une question essentielle, qui est celle de la définition de l'identité européenne. En ouvrant la voie de la candidature à la Turquie sur la seule base des critères de Copenhague, les chefs d'État et de gouvernement ont fait le choix de définir l'Europe dans des termes exclusivement politiques et économiques. L'argument religieux, jamais brandi officiellement mais présent à l'esprit de chacun, n'est plus de mise. L'argument géographique, que l'on pouvait fonder sur l'article du Traité de Rome qui mentionne " tout État européen ", est au moins partiellement satisfait par la présence de la Turquie d'Europe. Mais il est difficile de faire admettre aux sociétés des États membres que l'Europe se définit par des critères qui certes sont importants, et même capitaux, mais présentent l'inconvénient de ne pas permettre de tracer de limite. D'une part, c'est méconnaître le fait que définir, c'est exclure ; d'autre part, c'est faire trop peu de cas des valeurs qui fondent le projet européen. Les précurseurs européens des années vingt avaient à l'esprit une unité de civilisation, une histoire partagée et des valeurs communes. Plus tard, le préambule du Plan Fouchet, dans sa version de janvier 1962, mentionnait une " civilisation ", un " patrimoine spirituel ", les " principes de la démocratie " et les " droits de l'homme ". Enfin la " Déclaration sur l'identité européenne " émise par les chefs d'État ou de gouvernement en décembre 1973 relevait la " civilisation commune ", les " principes de la démocratie représentative, du règne de la loi " et des " valeurs d'ordre juridique, politique et moral "¹¹⁷. Voilà qui fait paraître les critères de Copenhague bien étriqués. Et voilà surtout une énumération dont la Turquie semble bien absente.

Au terme de ce second temps, il convient de rappeler que le jour où Ankara remplira chacun des critères de Copenhague est au mieux lointain. Le sous-développement, la crise sociétale, l'exercice souterrain du pouvoir par les forces armées et la vivacité jamais démentie de l'islam sont des obstacles qui, pris un par un, semblent déjà considérables. Pris ensemble, ils présentent le danger de faire entrer dans l'Union européenne un corps qui lui est étranger de beaucoup de manières différentes. L'adhésion turque, dans la mesure où elle affaiblirait les économies des États membres, où elle admettrait une société dont les modes d'exercice du pouvoir sont absolument

¹¹⁷ Pour toutes ces références, voir SOUTOU Georges-Henri, "Civilisation, histoire et géopolitique, la problématique de l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne", *Géopolitique* n° 69, avril 2000, pp. 25-31.

excentriques par rapport aux nôtres et où elle introduirait une culture radicalement différente de celle des États européens, ferait de l'Union un ensemble trop hétérogène pour que sa cohésion n'en souffre pas.

CONCLUSION

Au final, il apparaît que la Turquie est un acteur européen ancien et adroit, qui a mené depuis la création de la république turque une politique étrangère assez mature pour échapper à tout conflit dans une région où les foyers de crise ne manquent pas. Ce pays représente par ailleurs un enjeu de puissance pour l'Europe, au point que l'idée de ne pas associer notre destin à celui de la Turquie semble absurde.

Cependant Ankara est la capitale d'un pays certes industrialisé mais pauvre et mal géré. Le modèle de société kémaliste en vigueur s'essouffle, l'armée tient les rênes du pouvoir en sous-main et l'islam, jamais dompté au fond, sort de l'ombre pour gagner le devant de la scène sociale et politique.

La relation euro-turque tient dans ce paradoxe. Si nous en regardons le détail, nous observons que l'essentiel des paramètres qui sont susceptibles de la faire évoluer relèvent de la politique intérieure turque : l'adoption de l'acquis communautaire, le renouvellement du personnel politique, le pouvoir de l'armée et la fausse séparation de l'islam et de l'État sont des problèmes que les Turcs doivent régler par eux-mêmes. De la réponse à ces questions dépendra l'évolution de la candidature turque à l'Union européenne.

Deux Turquies peuvent émerger de la crise actuelle. Dans un premier scénario, les Turcs ne parviennent pas à se doter d'un gouvernement qui soit en mesure de faire face à la crise économique et politique. La définition des paramètres sécuritaires et stratégiques reste aux mains du haut commandement. En matière de politique sociale mais aussi extérieure, la crise économique prive le gouvernement de moyens d'action. Le complexe obsidional traditionnel attribue à l'Europe la culpabilité des malheurs des Anatoliens, ce qui alimente le nationalisme, tandis que la pauvreté nourrit l'islam politique. La Turquie n'est pas susceptible de céder sur les dossiers clés que sont la Mer Egée et Chypre, poursuit sur la voie de l'unilatéralisme au Moyen-Orient et éventuellement dans le Caucase et en Asie centrale. Le rapprochement de l'Europe via les critères de Copenhague ne se poursuit pas.

Dans un second scénario, l'Anatolie est dirigée par une nouvelle élite capable de rétablir la stabilité politique et macro-économique. L'économie turque retrouve des taux de croissance suffisamment positifs pour employer sa main-d'œuvre, et poursuit sa convergence avec les économies européennes. L'adhésion est possible.

Mais si l'adhésion est possible, est-elle souhaitable ? Ne serait-il pas plus sage de concevoir pour la Turquie un modèle d'association qui lui soit propre, qui tienne compte de ses qualités mais aussi de l'impact que son énorme masse ferait peser sur l'Europe dans le cas d'une adhésion ? Un modèle qui serait, pour reprendre les termes de Hubert Védrine, “ plus que l'adhésion, mais moins que l'association ” ?

Trois écueils menacent, dans une telle perspective, la relation euro-turque :

L'un serait de considérer que la Turquie, du fait de ses seuls mérites, peut intégrer un partenariat stratégique avec l'Union européenne sans se réformer ; cette idée est assez répandue en Turquie, et il appartient à la Commission de la combattre.

L'autre revient à laisser la Turquie seule face à ses réformes ; certes, les principaux changements relèvent de la politique intérieure turque, mais l'Union doit les accompagner de manière ciblée.

Un dernier écueil consisterait à poursuivre la relation actuelle en se satisfaisant des critères de Copenhague. Car l'inertie juridique de l'Union européenne, dans les conditions actuelles, ne peut mener qu'à une adhésion pleine et entière. Les dirigeants européens doivent faire un effort d'imagination pour concevoir une manière de lier la Turquie à l'Union européenne qui ne mette pas l'Union elle-même en péril.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES EN FRANÇAIS

- ~ BÉHAR Pierre, L'importance géostratégique de la Turquie, in Le rôle géostratégique de la Turquie, sous la direction de BILLION Didier, Paris, IRIS, 1995.
- ~ BENOIST-MÉCHIN Jacques, Mustapha Kémal ou la mort d'un empire, Paris, Albin Michel, 1954.
- ~ ELMAS Hasan Basri, Turquie-Europe, une relation ambiguë, Paris, Syllepse, 1998.
- ~ TODD Emmanuel, Après l'empire, essai sur la décomposition du système américain, Paris, Gallimard, 2002.
- ~ Commission des communautés européennes, Rapport régulier 2002 sur les progrès réalisés par la Turquie sur la voie de l'adhésion, Bruxelles, 9 octobre 2002.

OUVRAGES EN ANGLAIS

- ~ KISSINGER Henry, Diplomacy, New York, Touchstone, 1994.
- ~ KRAMER Heinz, A Changing Turkey, Washington, Brookings, 2000.
- ~ LESSER Ian O. et LARRABEE Stephen F., Turkish Foreign Policy in an Age of Uncertainty, Santa Monica, Rand, 2002.
- ~ MAKOVSKI Alan et SAYARI Sabri (dir), Turkey's New World, Washington, The Washington Institute for Near East Policy, 2000.

ARTICLES EN FRANÇAIS

- ~ ALEXANDROV Ilya, "La revanche de la Sublime-Porte?", Géopolitique n° 69, avril 2000.
- ~ BILLION Didier, "La politique extérieure de la Turquie, Mise en perspective et nouvelles données", Géopolitique n° 69, avril 2000.
- ~ BODZEMIR Michel, "La Turquie et l'espace turcophone", Géopolitique n° 79, 2002.
- ~ BOZARSLAN Hamit, La candidature de la Turquie à l'Union européenne, Politique étrangère 2/2001, avril-juin 2001.

- ~ CARRERE D'ENCAUSSE Hélène, “ La Russie, les États-Unis et l’ “ Arc de crise ” après le 11 septembre ”, Géopolitique n° 79, 2002.
- ~ CHAPONNIÈRE Jean-Raphaël et BOILLOT Jean-Joseph, Revue Elargissement Spécial Turquie-PECO, n° 24, Direction des relations économiques extérieures, Juin 2002.
- ~ CHEGROUCHE Lagha, “ Géopolitique caspienne : Rivalité de puissance et contrôle global de l’énergie ”, Géopolitique n° 76, 2001.
- ~ GRAEFF Christian, “ La Turquie et le monde arabe ”, Géopolitique n° 69, avril 2000.
- ~ JÉGO Marie, Turquie, le coup d’état civil, Politique internationale, n° 98 hiver 2002-2003.
- ~ KHEIR Elie, La Turquie et le Moyen-Orient, Cahier d’études stratégiques 26, 1998.
- ~ KHEIR Elie, L’alliance turco-israélienne, Cahier d’études stratégiques 26, 1998.
- ~ KHEIR Elie, “ La Turquie entre alliance américaine et identité européenne ”, Cahiers d’études stratégiques 29, 1999-2000.
- ~ LAURENT Annie, “Héritage d’Atatürk et réislamisation”, in Géopolitique n° 69, Avril 2000.
- ~ LEPARMENTIER Arnaud et ZECCHINI Laurent, “ Pour ou contre l’adhésion de la Turquie à l’Union européenne ”, Le Monde, 9 novembre 2002.
- ~ MERCHET Jean-Dominique, “ L’Union européenne va pouvoir enfile son treillis ”, Libération, 17 décembre 2002.
- ~ MONTBRIAL Thierry de, “Sombres nuages à Ankara”, in Le Figaro, 26 avril 2001.
- ~ ROUBINSKI Youri, “ L’Asie centrale : le Grand Jeu à somme positive ”, Géopolitique n° 79, 2002.
- ~ SOUTOU Georges-Henri, “Civilisation, histoire et géopolitique, la problématique de l’entrée de la Turquie dans l’Union européenne”, in Géopolitique n° 69, avril 2000.
- ~ SOÏSAL Mümtaz, “ L’adhésion à une certaine idée de l’Europe ”, Géopolitique, n° 69, avril 2000.
- ~ ZORGBIBE Charles, Frontières et litiges en mer Caspienne, in Géopolitique n° 79, 2002
- ~ La Turquie et l’Union européenne. Faut-il ancrer la Turquie à l’Europe ? Fondation méditerranéenne d’études stratégiques, n°3-1996.

- ~ “ L’instabilité politique mine l’économie turque ”, Le Figaro, 25 octobre 2002
- ~ “ M. Védrine pour un “partenariat stratégique” ”, Le Monde, 9 novembre 2002.
- ~ Washington soutient l’adhésion rapide de la Turquie à l’Europe, Le Monde, 11 décembre 2002.

ARTICLES EN ALLEMAND

- ~ SEN Faruk, “Nicht nur ans Geld denken”, Die Welt, 13 décembre 2002.
- ~ Türkei will früheren EU-Beitritt erzwingen, Die Welt, 13 décembre 2002.

ARTICLES EN ANGLAIS

- ~ COPLEY Gregory R, “Turkey falters on the edge of Ataturk’s dream”, Defense and Foreign Affairs Strategic Policy, Mars 2000.
- ~ GOVERTT Jon, “A Berlin Wall at the Bosphorus”, Middle East, Janvier 2001.
- ~ JENKINS Gareth, “Turkey and EU Security : Camouflage or Criterion for Candidacy?”, in Security Dialogue n° 32/2, Oslo, Juin 2001.
- ~ KOLBE Gerd, “The Turks as Part of Germany”, Neue Zürcher Zeitung, 14/11/2001.
- ~ McBRIDE Edward, Turkey – A prickly friend, The Economist, 10 juin 2000.
- ~ PARRIS Mark R., “Turkey and the US: a partnership rediscovered”, Insight Turkey, n° 4, octobre-décembre 2001.
- ~ “Europe: Not yet slotted in”, The Economist, 23 décembre 2000-5 janvier 2001.
- ~ “Turkey, a prickly friend”, The Economist, 10 juin 2000.
- ~ “Europe: the battle-lines in Turkey”, The Economist, 13 janvier 2001.

SOURCES NON PUBLIEES

- ~ CENGAR Cengiz, Turkey’s domestic evolution, Conférence prononcée au Centre de Politique de Sécurité de Genève (CPSG) en avril 2001.
- ~ HEISBOURG François, Turkey’s international role, conférence prononcée au CPSG, avril 2001.
- ~ LESSER Ian O., Report, Workshop on Turkey and the West, conférence prononcée au CPSG en avril 2001.

TABLE DES MATIERES

1- L'adhésion de la Turquie, dans la mesure où elle contribuerait à la stabilité aux marges de l'Union européenne, participerait à la réalisation des objectifs de l'UE.	3
1.1- De l'héritage historique à la bataille des perceptions, la Turquie est un acteur européen incontestable.	3
1.1.1- La Turquie conserve de son passé ottoman l'habitude de penser " en grand " et une certaine habileté en politique étrangère.	4
1.1.2- Notre approche de l'euroanéité de la Turquie est brouillée par la grande confusion qui porte sur la perception du pays.	5
1.2- Bien qu'elle soit située sur une poudrière géopolitique, la Turquie mène une politique étrangère très mature.	7
1.2.1- Le quart nord-est : la Mer Noire, le Caucase, la Fédération de Russie et l'Asie centrale.	8
1.2.2- Le quart sud-est : le Moyen-Orient.	12
1.2.3- Le quart sud-ouest : la Mer Egée et Chypre.	16
1.2.4- Le quart nord-ouest : la Grèce, les Balkans et les Détroits.	20
1.3- La Turquie représente pour l'Europe un enjeu stratégique.	22
1.3.1- La sécurité européenne et la sécurité de la Turquie tendent à devenir une seule et même chose.	22
1.3.2- Une Europe qui entend se doter d'une politique de sécurité et de défense commune ne peut ignorer la Turquie.	23
1.3.3- L'hypothèse qui faisait de la Turquie le cheval de Troie des États-Unis dans l'Union européenne est dépassée.	25
2- L'admission de la Turquie menacerait la cohésion interne de l'Union européenne.	27
2.1- L'intégration de l'économie turque, même si elle est une perspective lointaine, imposerait des coûts très élevés aux États de l'Union.	27
2.1.1- L'adoption de l'acquis progresse très lentement.	27
2.1.2- L'économie turque souffre de faiblesses structurelles.	28
2.1.3- L'impact de l'adhésion turque serait considérable sur les économies européennes.	29

2.2- L'adhésion de la Turquie ferait entrer dans l'Union une société en crise profonde.	30
2.2.1- La société turque a atteint les limites du kémalisme.	31
2.2.2- Les gouvernements turcs sont incapables de faire face aux changements sociaux que leur pays connaît.	32
2.2.3- La Turquie est en panne d'élites.	33
2.3- Le rôle des militaires dans la société turque est incompatible avec la pratique européenne dans ce domaine.	34
2.3.1- Les turcs ont une conception de la sécurité nationale tournée vers l'intérieur, ce qui donne à l'armée turque une place considérable dans la société.	35
2.3.2- Les militaires assurent la fonction de gardiens du kémalisme.	36
2.3.3- Les récentes évolutions dans le mode d'exercice du pouvoir par les militaires ne sont que cosmétiques.	37
2.4- L'essor de l'islam politique pose en creux la question de la compatibilité d'un État musulman avec l'identité européenne.	39
2.4.1- L'islam politique est un problème en trompe-l'œil.	39
2.4.2- Il n'y a pas renouveau mais continuité de l'islam en Turquie.	40
2.4.3- La vraie question est de déterminer si le degré de sécularisation de la société turque la rend compatible avec les sociétés des États membres de l'Union.	42
CONCLUSION	44
BIBLIOGRAPHIE	46
TABLE DES MATIERES	49